

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1417

4 juin 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| LEGRAND FORD Spf S.A. | 68013 | Red & Black Topco S.à.r.l. | 67970 |
| München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung B S.à r.l. | 68014 | Spinforge | 68014 |
| New NIS Holdings S.à r.l. | 68014 | St Bois s.à r.l. | 68016 |
| Princess Home & Style | 68016 | Summum Spf S.A. | 68015 |

Red & Black Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.241.044,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.047.

—
In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of April,
before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Red & Black Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.047 and having a share capital of one million three hundred ninety thousand nine hundred ninety seven euro (EUR 1,390,997.-) (the Company). The Company was incorporated on May 23, 2007 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, a notary residing then in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1608 dated 31 July 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 1 December 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 218 dated 3 February 2011.

THERE APPEARED:

1) Red & Black Holdco S.à r.l. (in liquidation), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.350 and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Shareholder 1), here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2) ZETA FINANCE S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19 Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.380 (the Shareholder 2), here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3) Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in liquidation), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.356 and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Shareholder 3), here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

4) PFC S.r.l., a joint stock company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Vicenza, Stradella dell'Isola, 1, registered with the companies' register of Vicenza with no. 03247130242 (the Shareholder 4), here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

5) Federico Saruggia, with professional address at Via San Paolo 10, I-20121 Milan, Italy (the Shareholder 5), here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

6) Paul Armstrong, with professional address at 80 Pall Mall, SW1Y 5ES, London, United Kingdom (the Shareholder 6), here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3, Shareholder 4, Shareholder 5 and Shareholder 6, hereafter together the Shareholders.

The said powers of attorney after being signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the represented Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the Shareholders will resolve on the following agenda:

1. Waiver of the convening notices;

2. Creation of a new class of shares in the share capital of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to be denominated "Senior Shares", whose rights are set out in the amended and restated articles of association of the Company to be adopted in the fifth resolution of the present meeting.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-one million eight hundred fifty thousand forty-seven euro (EUR 21,850,047.-) in order to bring it from its current amount of one million three hundred ninety thousand nine hundred ninety seven euro (EUR 1,390,997.-), represented by one million two hundred forty thousand eight hundred eighty-four (1,240,884) A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one hundred forty nine thousand

one hundred twelve (149,112) B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each, three hundred (300) D1a preferred shares with a par value of one euro (EUR 1) each, seven hundred (700) D1b preferred shares with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1-) D2 preferred share with a par value of one euro (EUR 1) each to an amount of twenty three million two hundred forty one thousand forty four euro (EUR 23,241,044.-) by issuance of (i) twenty-one million five hundred sixty thousand thirty-six (21,560,036) Senior Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) two hundred ninety thousand eleven (290,011) new A ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, in consideration for a total contribution in kind of twenty-one million eight hundred fifty thousand forty-seven euro (EUR 21,850,047.-);

4. Insertion of a new article 30 in the articles of association of the Company allowing interim dividend distributions;

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company to reflect the changes referred in the above resolutions, in particular concerning amendments to articles 1, 6, 11, 12, 14, 16 and 25 of the articles of association of the Company;

6. Delegation of powers for purposes of amending (i) the shareholder register of the Company (ii) the senior convertible preferred equity certificates holders' register of the Company and (iii) the redeemable profit participating bonds register of the Company in order to reflect the above changes and to proceed on behalf of the Company with the registration of (i) the newly issued Senior Shares and A shares in the register of shareholders of the Company (ii) the conversion of the senior convertible preferred equity certificates in the senior convertible preferred equity certificates holders' register of the Company; and (iii) the conversion of the series A profit participating bonds in the redeemable profit participating bonds register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That after due deliberation, and taking into account that the envisaged amendment and full restatement of the Articles will not change the economic entitlements of the D Shares as provided for in the Shareholders' Agreement 3 (as defined in the Articles) and in the current version of the Articles, the Shareholders resolve to take the following resolutions with unanimous consent:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the Shareholders hereby resolve to waive the convening notice requirement, considering themselves duly convened and fully informed of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create a new class of shares in the share capital of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to be denominated the "Senior Shares", whose rights are set out in the amended and restated articles of association of the Company to be adopted in the fifth resolution of the present meeting.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase with immediate effect the share capital of the Company by an amount of twenty-one million eight hundred fifty thousand forty-seven euro (EUR 21,850,047.-) in order to bring it from its current amount of one million three hundred ninety thousand nine hundred ninety seven euro (EUR 1,390,997.-), represented by one million two hundred forty thousand eight hundred eighty four (1,240,884) A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one hundred forty nine thousand one hundred twelve (149,112) B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each, three hundred (300) D1a preferred shares with a par value of one euro (EUR 1) each, seven hundred (700) D1b preferred shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and one (1) D2 preferred share with a par value of one euro (EUR 1.-), to an amount of twenty three million two hundred forty one thousand forty four euro (EUR 23,241,044.-) by way of issuance of (i) twenty-one million five hundred sixty thousand thirty-six (21,560,036) Senior Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) two hundred ninety thousand eleven (290,011) new A ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, in consideration for a total contribution in kind of twenty-one million eight hundred fifty thousand forty-seven euro (EUR 21,850,047.-).

Subscription - Payment

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

1. The Shareholder 1, represented as stated above, hereby declares that it subscribes for eleven million two hundred sixty one thousand three hundred sixty seven (11,261,367) Senior Shares newly issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of eleven million two hundred sixty one thousand three hundred sixty seven euro (EUR 11,261,367.-) that the Shareholder 1 has against the Company pursuant to the terms and conditions of the senior convertible preferred equity certificates (the Senior Receivable 1).

2. The Shareholder 2, represented as stated above, hereby declares that it subscribes for four million four hundred seventy four thousand three hundred three (4,474,303) Senior Shares newly issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal

amount of four million four hundred seventy four thousand three hundred three euro (EUR 4,474,303.-) that the Shareholder 2 has against the Company pursuant to the terms and conditions of the senior convertible preferred equity certificates (the Senior Receivable 2).

3. The Shareholder 3, represented as stated above, hereby declares that it subscribes for two million seven hundred seventeen thousand thirty two (2,717,032) Senior Shares newly issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of two million seven hundred seventeen thousand thirty two euro (EUR 2,717,032.-) that the Shareholder 3 has against the Company pursuant to the terms and conditions of the senior convertible preferred equity certificates (the Senior Receivable 3).

4. The Shareholder 4, represented as stated above, hereby declares that it subscribes for three million one hundred seven thousand three hundred thirty four (3,107,334) Senior Shares newly issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of three million one hundred and seven thousand three hundred and thirty four euro (EUR 3,107,334.-) that the Shareholder 4 has against the Company pursuant to the terms and conditions of the senior convertible preferred equity certificates (the Senior Receivable 4, and together with the Senior Receivable 1, Senior Receivable 2, and the Senior Receivable 3, the Senior Receivables).

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Senior Receivables is evidenced by inter alia, (i) a management certificate executed by the abovementioned contributors (each a Senior Contributor and together the Senior Contributors) of the Senior Receivables and the management of the Company (the Certificate I) and (ii) the balance sheet of the Company dated March 20, 2015 and signed for approval by the management of the Company.

The Certificate I states in essence that:

“

- the Senior Receivables contributed by the Senior Contributors to the Company are shown in the attached balance sheet dated 20 March 2015 (the Balance Sheet);

- each Senior Contributor is the sole owner of its respective receivable, is solely entitled to its respective receivable and possesses the power to dispose of its respective receivable;

- the Senior Receivables are certain and will be due and payable on their respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Senior Receivables contributed to the Company per the attached Balance Sheet are valued at twenty-one million five hundred sixty thousand thirty-six euro (EUR 21,560,036.-) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Senior Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Senior Contributors to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Senior Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Senior Contributors and upon the contribution of the Senior Receivables by the Senior Contributors to the Company, the Company will become the full owner of the Senior Receivables, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate I and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The contribution of the Senior Receivables in the aggregate amount of twenty-one million five hundred sixty thousand thirty-six euro (EUR 21,560,036.-) is to be fully allocated to the share capital account of the Company.

1. The Shareholder 1, represented as stated above, hereby declares that it further subscribes for two hundred thirty-three thousand six hundred forty (233,640) A ordinary shares newly issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of two hundred thirty-three thousand six hundred forty euro (EUR 233,640) that the Shareholder 1 has against the Company pursuant to the terms and conditions of the profit participating bonds (the Receivable 1).

2. The Shareholder 3, represented as stated above, hereby declares that it further subscribes for fifty-six thousand three hundred seventy-one (56,371) A ordinary shares newly issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of fifty-six thousand three hundred seventy-one euro (EUR 56,371) that the Shareholder 3 has against the Company pursuant to the terms and conditions of the profit participating bonds (the Receivable 2 and together with the Receivable 1, the Receivables).

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by inter alia, (i) a management certificate executed by the abovementioned contributors (each a Contributor and together the Contributors) of the Receivables and the management of the Company (the Certificate II) and (ii) the balance sheet of the Company dated 20 March 2015 and signed for approval by the management of the Company.

The Certificate II states in essence that:

“

- the Receivables contributed by the Contributors to the Company are shown in the attached balance sheet dated 20 March 2015 (the Balance Sheet);

- each Contributor is the sole owner of its respective receivable, is solely entitled to its respective receivable and possesses the power to dispose of its respective receivable;

- the Receivables are certain and will be due and payable on their respective due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivables contributed to the Company per the attached Balance Sheet are valued at least at two hundred ninety thousand eleven euro (EUR 290,011.-) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Contributors to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributors and upon the contribution of the Receivables by the Contributors to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The contribution of the Receivables in the aggregate amount of two hundred ninety thousand eleven euro (EUR 290,011.-) is to be fully allocated to the share capital account of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 30 in the Articles of the Company allowing interim dividend distributions, which shall read as follows:

“ **Art. 30.** Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.”

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles of the Company, which will have henceforth the following wording:

A. Definitions - Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. For the purposes of these articles of association (the “Articles”) the following terms shall have the following meanings:

| | |
|---|--|
| “A Shares” | means ordinary shares of class A in issue from time to time in the share capital of the Company; |
| “A Shareholder Affiliate” | means any Person who is designated as such for the purposes of these Articles by the A Shareholder Representative from time to time; |
| “A Shareholder Managers” | has the meaning given in Article 20; |
| “A Shareholders Proportionate Interest” | means the proportion which the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company to the A Shareholders in respect of the relevant Company Instruments they hold bears to the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to holders of all Company Instruments at the relevant time, as determined from time to time by the Board, acting reasonably; |
| “A Shareholder Representative” | means any person nominated by the holders of a majority of the A Shares, the identity of which shall be notified in writing to the other Shareholders and the Company from time to time; |

| | |
|---|---|
| “Acquisition Company” | means any subsidiary of the Company from time to time (excluding Red, Black or Red & Black Holding and their respective subsidiaries) which directly or indirectly holds an interest in Red and/or Black from time to time; |
| “Acquisition Company Instruments” | means shares or other equity securities in the capital of any Acquisition Company and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of any Acquisition Company and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by any Acquisition Company whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of any Acquisition Company and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds). For the avoidance of doubt, Acquisition Company Instruments shall not include any non-shareholder loans or other financial indebtedness provided by third parties to any Acquisition Company which is not convertible at any time into any kind of Acquisition Company Instrument; |
| “Affiliate” | means, with respect to A Shareholders, an A Shareholder Affiliate, and with respect to B Shareholders, a B Shareholder Affiliate; |
| "Affiliated Company" | shall mean with respect to a Person any other Person that having Control or being Controlled by such Person; |
| “B Shareholder Affiliate” | means any Person who is designated as such for the purposes of these Articles jointly in writing by the B Shareholder Representative and the A Shareholder Representative from time to time; |
| “B Shareholder Managers” | has the meaning given in Article 20; |
| “B Shareholders Proportionate Interest” | means the proportion which the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company to the B Shareholders in respect of the relevant Company Instruments they hold bears to the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to holders of all Company Instruments at the relevant time, as determined from time to time by the Board, acting reasonably; |
| “B Shareholder Representative” | means any person jointly in writing nominated by the holders of a majority of the B Shares and the A Shareholder Representative, the identity of which shall be notified in writing to the other Shareholders and the Company from time to time; |
| “B Shares” | means ordinary shares of class B in issue from time to time in the share capital of the Company; |
| “Black” | means Hugo Boss AG; |
| “Black Instruments” | capital of Black and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of Black and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by Black whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of Black and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds). For the avoidance of doubt, Black Instruments shall not include any non-shareholder loans or other financial indebtedness provided by third parties to any Acquisition Company which is not convertible at any time into any kind of Black Instrument; |
| “Black Proceeds” | (a) all Proceeds on the level of the Company and (b) all Proceeds on the level of Company minus the Red Proceeds plus the Red Costs, provided, however, that only those Red Proceeds and Red Costs shall be taken into account which have been realized or which have been incurred on the level of the Company or Luxco after 1 January 2010; |
| “Black Proportion” | shall mean the proportion to be calculated as follows: (equity value of all Company Instruments minus equity value of Red) divided by equity value of all Company Instruments. The Black Proportion shall be evaluated and finally determined by the Independent Expert within 20 Business Days after its acceptance of the appointment at the expense of the Company. The Independent Expert shall exercise its independent professional judgement for the determination of the Black Proportion; |
| “Board” | means the board of Managers of the Company from time to time; |

| | |
|------------------------------|--|
| “Budget” | means the detailed plan of business actions and the so derived financial projections (being profit and loss accounts, balance sheet, cash flows statements) for each fiscal year of the Group, Red, Black and Red & Black Holding and their subsidiaries, both at consolidated and statutory level, which shall be approved by the Board of Managers of the Company; |
| “Business Day” | means a day (other than Saturday or Sunday) on which banks are open for general business in London, Luxembourg, Milan and Frankfurt am Main; |
| “Business Plan” | means the detailed plan of business actions and the so derived financial projections (being the profit and loss accounts, balance sheet, cash flows statements) for 3 to 5 years of the Group, Red, Black and Red & Black Holding and their subsidiaries, both at consolidated and statutory level, which shall be approved by the Board of Managers of the Company and to be reviewed on a yearly basis; |
| “C Shares” | means ordinary shares of class C in issue from time to time in the share capital of the Company; |
| “Class A MPP CPECs” | means class A CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time; |
| “Class B MPP CPECs” | means class B CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time; |
| “Class C MPP CPECs” | means class C CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time; |
| “Class D MPP CPECs” | means class D CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time; |
| “Class E MPP CPECs” | means class E CPECs issued by the Company in relation to a management participation programme for certain key managers, officers and advisors of Red that entitle to a certain share in Red Proceeds, as entered into from time to time; |
| “Company” | means Red & Black Topco S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company; |
| “Company Instruments” | capital of the Company and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of the Company and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by the Company whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of the Company and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds and senior convertible preferred equity certificates and senior profit participating bonds); |
| “Control” | means with respect to a Person: (i) direct or indirect ownership of more than 50% of the votes attaching to all shares/securities of such Person, generally exercisable at general shareholders meetings; and/or (ii) the right to appoint or cause the appointment of more than 50% of the board of directors, board of managers or similar supervisory body of such Person, and Controlled shall be interpreted accordingly; |
| "Controlling Black Interest" | means (i) direct or indirect ownership of shares and/or securities issued by Black which together carry rights to exercise more than 50% of the total votes attaching to all shares and securities issued by Black from time to time, generally exercisable at general shareholders meetings; and/or (ii) the right to appoint or cause the appointment of more than 50% of the supervisory board members of Black; |
| “Controlling Red Interest” | means (i) direct or indirect ownership of shares and/or securities issued by Red which together carry rights to exercise more than 50% of the total votes attaching to all shares and securities issued by Red from time to time, generally exercisable at general shareholders meetings; and/or (ii) the right to appoint or cause the appointment of more than 50% of the board of directors of Red; |
| “CPECs” | means convertible preferred equity certificates; |
| "Drag Event" | means the occurrence of a Drag-Disposal; |
| "Drag Disposal" | shall have the meaning as defined in Article 15; |

| | |
|----------------------------|---|
| “D Shares” | means the D1 Shares and the D2 Share in issue from time to time in the share capital of the Company; |
| “D1 Drag Value” | shall be (the Black Proportion of the Total Drag Value) minus the Liquidation Preference I Amount minus the Liquidation Preference II Amount; |
| "D1 Shares" | means D1a Shares and D1b Shares in issue from time to time in the share capital of the Company; |
| “D1 Tag Value” | shall be (the Black Proportion of the Total Tag Value) minus the Liquidation Preference I Amount minus the Liquidation Preference II Amount; |
| “D1a Drag Interest Amount” | shall be the amount to be calculated as follows: (D1 Drag Value multiplied with the D1a Interest) minus the Liquidation Preference IIIa Amount; |
| “D1a Interest” | shall mean - for each EUR 1,000,000 investment of new investors and Investors less the Liquidation Preference I Amount in the Company through PartnerCo - a quota of 0,75%; |
| “D1a Tag Interest Amount” | shall be the amount to be calculated as follows: (D1 Tag Value multiplied with the D1a Interest) minus the Liquidation Preference IIIa Amount; |
| “D1a Shares” | shall have the meaning as defined in article 6 of these Articles; |
| “D1b Interest” | shall mean - for each EUR 1,000,000 investment of Old Participants in the Company through PartnerCo - a quota of 0,75%; |
| “D1b Shares” | shall have the meaning as defined in article 6 of these Articles; |
| “D1b Drag Interest Amount” | shall be the amount to be calculated as follows: (D1 Drag Value multiplied with the D1b Interest) minus the Liquidation Preference IIIb Amount; |
| “D1b Tag Interest Amount” | shall be the amount to be calculated as follows: (D1 Tag Value multiplied with the D1b Interest) minus the Liquidation Preference IIIb Amount; |
| "D2 Share" | means one ordinary class D2 share in issue from time to time in the share capital of the Company; |
| "D Shareholder" | means the holder of D Shares in the share capital of the Company; |
| “Deed of Adherence” | means a deed to be executed and delivered in favour of all parties to the Shareholders' Agreement 1 by a Person (in the appropriate capacity as may be determine in such Deed of Adherence) who becomes the holder of any Company Instrument as required by the Shareholders' Agreement 1; |
| “Drag Percentage” | means with respect to a Drag Event such percentage as is equal to (i) the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company in respect of the Company Instruments the Permira Entities (being the holder of Company Instruments) sell and transfer in the relevant Drag-Disposal divided by (ii) the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to the Permira Entities for all Company Instruments held by the Permira Entities at the relevant time multiplied by (iii) 100; |
| “Encumbrance” | means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect; |
| "Exit" | means: (a) an initial public offering of any shares in Red, Black, the Company or an Affiliated Company of the Company (directly or indirectly) holding more than 50% of the voting rights in Red or Black; or (b) a sale of shares or any other transaction as a result of which the Permira Entities together will no longer hold (directly or indirectly) more than 50% of the voting rights in Red or Black; or (c) a sale of substantially all assets of Red or Black; or (d) any transaction, having the same or a similar economic effect as (a) to (c); |
| "Full Exit" | means any transaction as a result of which the Permira Entities together no longer directly or indirectly hold any Company Instruments or interests in the Red and Black; |
| “Full Company Exit” | means a sale of Company Instruments or any other transaction as a result of which the Permira Entities together no longer directly or indirectly hold any Company Instruments or interests therein; |
| “Group” | means the Company and any subsidiary of the Company from time to time (but excluding Red and Red & Black Holding and their subsidiaries from time to time); |
| "Holdco" | means Red & Black Holdco S.à r.l. (in liquidation), a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, holding A Shares in the share capital of the Company; |

| | |
|--------------------------------------|---|
| “Independent Expert” | shall mean an internationally recognised auditing firm or investment bank as determined by Holdco; |
| “Investors” | means Red & Black Holdco S.à r.l. (in liquidation) , Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (in liquidation), ZETA FINANCE S.A. and PFC S.r.l. and if applicable their respective assignees together; |
| “Investors' Agreement” | means the agreement entered into between, inter alia, the A Shareholders and the Company and certain other investors in the Company; |
| “Liquidation Preference I Amount” | shall mean the amount of EUR 5,082,500; |
| “Liquidation Preference II Amount” | shall mean the amount to be calculated as follows: (i) 2.0 times New Money plus (ii) 0.2 times New Money per year commencing on 31.12.2011 ("Liquidation Preference II Amount"), e.g. the Liquidation Preference Amount II would be: - 2.0 times New Money before 31 December 2012, - 2.2 times New Money from and including 31 December 2012 until and including 30 December 2013, - 2.4 times New Money from and including 31 December 2013 until and including 30 December 2014, and - 2.6 times New Money from and including 31 December 2014 until and including 30 December 2015; |
| “Liquidation Preference IIIa Amount” | shall mean the amount of EUR 3,263,812.50 plus interest at a rate of 3% p.a. commencing on 1 January 2010, but in no event more than the total D1a Interest in the Remaining Black Proceeds; |
| “Liquidation Preference IIIb Amount” | shall mean the amount of EUR 4,368,787.50 plus interest at a rate of 3% p. a. commencing on 1 January 2010, but in no event more than the total D1b Interest in the Remaining Black Proceeds; |
| “LuxCo” | means Red & Black Lux S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under 127992, with its seat at 282 route de Longwy, L-1940 Luxembourg; |
| “Luxembourg Company Law” | means the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as subsequently amended; |
| “Manager” | means a manager which is a member of the Board from time to time; |
| “New Money” | means the amount of EUR 264,999,998 injected in capital by the Investors and certain other investors in the Red & Black Group; |
| “New Money Instruments” | means the Senior CPECs and Senior Series B PPBs; |
| “Old Participants” | means the Permira Funds and the other investors in the Company through PartnerCo; |
| “parent company” | means any company which holds all of the voting rights and owns all of the equity interests in another company, whether directly or indirectly through one or more companies; |
| “PartnerCo” | means Red & Black Management Beteiligungs GmbH & Co. KG; |
| “PECs” | means Preferred Equity Certificates; |
| “Permira Entity” | means Holdco, Holdco 2, the Permira Funds and any Affiliated Company of Holdco, Holdco2 and/or the Permira Funds (together the "Permira Entities"); |
| “Permira Funds” | means Permira IV L.P.1, Guernsey, Permira IV L.P.2, Guernsey, Permira Investments Limited, Guernsey, P4 Co-Investment L.P., Guernsey, and P4 Sub L.P.1, Guernsey, respectively, each with its seat at St Peter Port, Guernsey (each a “Permira Fund” and together the “Permira Funds”); |
| "Permitted Restructuring" | means reorganisations or restructurings, as may be requested by Holdco and in accordance with any applicable provision of the Luxembourg Company Law, including: (a) recapitalisations, mergers or consolidations, any transfers, issues, allotments, cancellations or redemptions of Shares or any other Company Instruments and any other reorganisation or restructuring of the Company and/or an Affiliated Company of the Company, provided that the Company continues to own, directly or indirectly, interests in Red and Black, which are substantially equivalent to its respective interests in Red and Black immediately prior to such reorganisation or restructuring; (b) redemptions of D Shares and/or transfers and/or the conversions of D Shares into another class of Company Instruments (in particular another class of Shares), as long as the D Shareholder will be granted a consideration or compensation as a result of |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>which the D Shareholder is economically in a situation which equals materially the situation prior to the restructuring;</p> <p>(c) the conversion of the Company into a stock corporation, provided that the D Shareholder is economically in a situation which equals materially the situation prior to such conversion;</p> <p>(d) the swap of the D Shares held by the D Shareholder into shares of another legal entity, e.g. a direct or indirect parent company, a special purpose vehicle holding shares in the Company or an Affiliated Company of the Company, in order to facilitate an Exit at the level of a legal entity directly or indirectly holding shares in the Company, provided that such swap shall not substantially affect the economic position of the D Shareholder;</p> <p>(e) the redemption of Company Instruments in case of an Exit;</p> |
| “Permitted Transfer” | means any transfer of A Shares or B Shares as applicable which is designated as a permitted transfer for the purposes of these Articles by the A Shareholder Representative from time to time; |
| “Person” or “person” | means a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organisation; |
| "Proceeds" | means all profits available for distribution to the holders of the then existing and outstanding Company Instruments from time to time; |
| "Proportional Amount" | means with respect to a Tag Event and Drag Event, such amount as is equal to (i) the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company in respect of the Company Instruments the Permira Entities sell and transfer in the relevant Tag-Disposal and/or Drag Disposal divided by (ii) the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to the holders of all Topco Instruments at the relevant time multiplied by (iii) 100; |
| “Proportionate Interest” | means in respect of any Investor, such percentage as is equal to (i) the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company to that Investor in respect of the Company Instruments it holds divided by (ii) the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to all Investors at the relevant time multiplied by (iii) 100. |
| “Red” | means Valentino Fashion Group S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy; |
| “Red & Black Group” | means Red, Black and Red & Black Holding together; |
| “Red & Black Group Entity” | means each of Red, Black and Red & Black Holding; |
| “Red & Black Holding” | means Red & Black Holding GmbH, a limited liability company, registered with the Commercial Register of the local court of Frankfurt under HRB 86631, with its seat at Frankfurt, Germany; |
| “Red & Black Holding Instruments” | <p>means shares or other equity securities in the capital of Red & Black Holding and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of Red & Black Holding and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by Red & Black Holding whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of Red & Black Holding and whether or not issued in conjunction with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds). For the avoidance of doubt, Red & Black Holding Instruments shall not include any non-shareholder loans or other</p> <p>financial indebtedness provided by third parties to any Acquisition Company which is not convertible at any time into any kind of Red & Black Holding Instrument;</p> |
| “Red Costs” | shall mean all investments made to Red and all costs, charges, fees, taxes or damages incurred on the level of Topco or LuxCo which are directly related to the investment in Red; |
| “Red Instruments” | means shares or other equity securities in the capital of Red and any right of subscription for or conversion into such shares or other equity securities of Red and any shareholder loans, loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by Red whether or not such shareholder loan, loan stock or other instrument carries rights to participate in profits of Red and whether or not issued in conjunction |

| | |
|---------------------------------|--|
| | with an issue of shares or otherwise or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into any such shares, shareholder loan, loan stock or other such instrument (which shall include but not be limited to ordinary shares, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and profit participating bonds). For the avoidance of doubt, Red Instruments shall not include any non-shareholder loans or other financial indebtedness provided by third parties to any Acquisition Company which is not convertible at any time into any kind of Red Instrument; |
| “Red Proceeds” | shall mean all proceeds, advantages or benefits (in particular repayment of debt and reduction of interest expenses) realized on the level of Topco or LuxCo attributable to the investment in Red; |
| “Remaining Black Proceeds” | shall mean the Black Proceeds remaining after (a) full repayment of debt, including bank debt and other financial debt of the Company (including shareholder loans granted to the Company) including the costs and expenses relating to such debt (including interest), but excluding, subject to (c) and (d), Company Instruments, (b) full payment of management fees (including those mentioned in any Shareholders' Agreement and exit cost, if any (i.e. all cost, fees and expenses in connection with an Exit), (c) full payment of Liquidation Preference I Amount to the holder of the D2 Share and (d) deduction of Liquidation Preference II Amount (which amount will be paid to the holders of the New Money Instruments in accordance with the terms of such Company Instruments and the Articles of the Company); |
| “Senior CPECs” | means senior CPECs; |
| “Senior Series B PPBs” | means senior Series B PPBs; |
| “Senior Shares” | shall have the meaning as defined in article 6 of these Articles; |
| “Senior Shareholders” | shall have the meaning as defined in article 6 of these Articles; |
| “Series A PPBs” | means series A profit participation bonds; |
| “Series B PPBs” | means series B profit participation bonds; |
| “Series C PPBs” | means series C profit participation bonds; |
| “Shareholder” | shall have the meaning given in Article 6; |
| “Shareholders' Agreement 1” | means any shareholders' agreement between the Shareholders (excluding the D Shareholder) and the Company (or any of them), as entered into and amended from time to time; |
| "Shareholders' Agreement 2" | means any shareholders' agreement between the Shareholders (including the D Shareholder) and the Company (or any of them), as entered into and amended from time to time; |
| "Shareholders' Agreement 3" | means any shareholders' agreement between the Shareholders (including the D Shareholder), PartnerCo and the Company (or any of them), as entered into and amended from time to time; |
| "Shareholders' Agreements" | means the Shareholders' Agreement 1, the Shareholders' Agreement 2 and the Shareholders' Agreement 3; |
| “subsidiary” and “subsidiaries” | means any company Controlled by another company; |
| "Tag-Disposal" | shall have the meaning as defined in Article 16.2; |
| "Tag Event" | means the occurrence of a Tag-Disposal; |
| “Tag Percentage” | shall mean with respect to a Tag Event such percentage as is equal to (i) the total amount which would be payable on a liquidation or winding up of the Company in respect of the Company Instruments the Permira Entities (being the holder of Company Instruments) sell and transfer in the relevant Tag-Disposal divided by (ii) the total amount payable on a liquidation or winding up of the Company to the Permira Entities for all Company Instruments held by the Permira Entities at the relevant time multiplied by (iii) 100; |
| "Topco" | when applicable, means the Company; |
| “Total Drag Value” | means (i) the total sales proceeds the respective Permira Entity/ies receive(s) for the sale and transfer of its/their Company Instruments in the event of a Drag-Disposal (ii) divided by the Proportional Amount (iii) multiplied by 100; |
| “Total Tag Value” | means (i) the total sales proceeds the Permira Entity/ies receive(s) for the sale and transfer of its/their Company Instruments in the event of a Tag- Disposal (ii) divided by the Proportional Amount (iii) multiplied by 100; |

“wholly owned subsidiary” and means any company in relation to which another company is the parent company.
“wholly owned subsidiaries”

Art. 2. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Red & Black Topco S.à r.l." (the “Company”) which shall be governed by the Luxembourg Company Law as well as by the Articles.

Art. 3. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person; and
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this Article.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty three million two hundred forty-one thousand forty-four euro (EUR 23,241,044.-) represented by twenty three million two hundred forty-one thousand forty-four (23,241,044.-) shares. The share capital of the Company is divided into one million five hundred thirty thousand eight hundred ninety-five (1,530,895) A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “A Shares”), one hundred forty nine thousand one hundred twelve (149,112) B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “B Shares”), three hundred (300) D1a preferred shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “D1a Shares”), seven hundred (700) D1b preferred shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “D1b Shares” (the D1a Shares and the D1b Shares together the “D1 Shares”)), one (1) D2 preferred share with a par value of one euro (EUR 1) each (the “D2 Share”) and twenty-one million five hundred sixty thousand thirty-six (21,560,036.-) senior shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Senior Shares”, together with the A Shares, the B Shares, the D1 Shares and the D2 Share, the “Shares”).

The D1 Shares and the D2 Share shall be collectively referred to as the "D Shares".

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

The A Shares, the B Shares, the D1 Shares, the D2 Share and the Senior Shares shall be separate classes of shares but shall rank pari passu in all respects, save as expressly provided in these Articles.

In case of distribution of proceeds by the Company, the holders of A Shares (the “A Shareholders”), the holders of B Shares (the “B Shareholders”), the holder(s) of D Shares (the “D Shareholder”), the holders of Senior Shares (the “Senior Shareholders”, together with the A Shareholders, the B Shareholders and the D Shareholder, the “Shareholders”) and the holders of any Class A MPP CPECs, Class B MPP CPECs, Class C MPP CPECs, Class D MPP CPECs, Class E MPP CPECs, PECs, CPECs, Series A PPBs, Series B PPBs, Series C PPBs and Senior Series B PPBs shall be entitled to receive distributions, in cash or in kind, in accordance with the following distribution principles (the “Distribution”):

(a) 1. The D1a Shares, the D1b Shares and the D2 Share are entitled to their part of the proceeds as follows (the “D Shares Allocation”):

(i) each D1a Share shall entitle the holder of that share to the D1a Interest of the Remaining Black Proceeds minus the Liquidation Preference IIIa Amount, divided by the number of the then existing D1a Shares:

(ii) each D1b Share shall entitle the holder of that share to the D1b Interest of the Remaining Black Proceeds minus the Liquidation Preference IIIb Amount, divided by the number of the then existing D1b Shares:

(iii) Prior to all other Company Instruments and after:

a. full repayment of debt, including bank debt and other financial debt of the Company (including shareholder loans granted to the Company) including the costs and expenses relating to such debt (including interest), but excluding Company Instruments; and

b. full payment of management fees (including those mentioned in any Shareholders' Agreement) and exit cost, if any (i.e. all cost, fees and expenses in connection with an Exit), the Class D2 Share shall entitle the holder of that share to the Liquidation Preference I Amount in all Black Proceeds. For the avoidance of doubt, the D2 Share shall entitle the holder of that share to one payment of the Liquidation Preference I Amount which payment can be made by instalments;

(iv) For the avoidance of doubt, the economic entitlements of the D Shares as provided for in the Shareholders' Agreement 3 and the articles of association of the Company dated 1 December 2010 are not changed by these amended Articles of the Company.

2. The Class A MPP CPECs, the Class B MPP CPECs, the Class C MPP CPECs, the Class D MPP CPECs and the Class E MPP CPECs are entitled to their part of the proceeds as defined in their respective terms and conditions (the "Class A-E MPP CPECs Allocation").

3. After the D Shares Allocation and the Class A-E MPP CPECs Allocation, if applicable, the remaining part of the Distribution (the "Remaining Distribution") is allocated as follows:

(i) eighty per cent (80%) of the Remaining Distribution will be allocated

a. first, to the PECs, CPECs, Series B PPBs and Series C PPBs, *pari passu* in accordance with their respective terms and conditions;

b. second, after repayment of all PECs, CPECs, Series B PPBs and Series C PPBs in accordance with their terms and conditions and i. above, the remainder of the 80% of the Remaining Distribution, if any, shall be allocated to:

1) the Series A PPBs in accordance to their terms and conditions;

2) the A Shares and the B Shares, in such a way that, if each A Share would entitle the holder of that share to EUR 1.00 of that distribution then each B Share will entitle the holder of that share to EUR 3.70 of that distribution.

(ii) twenty per cent (20%) of the Remaining Distribution will be allocated to the Senior Shares and the Senior Series B PPBs, *pari passu*.

(b) On a distribution of assets of the Company amongst its Shareholders on a winding up or other return of capital (other than a redemption or purchase by the Company of its own shares) the A Shareholders, the B Shareholders and the D Shareholder(s) and the holders of any Class A MPP CPECs, Class B MPP CPECs, Class C MPP CPECs, Class D MPP CPECs, Class E MPP CPECs, PECs, CPECs, Series A PPBs, Series B PPBs, Series C PPBs and Senior Series B PPBs shall be entitled to receive the amount to be so distributed by the Company in accordance with the principles set forth in Art. 6 (a).

Every A Shareholder, every B Shareholder, every D Shareholder and every Senior Shareholder who is present in person or by proxy shall have one vote for every A Share, B Share, D Share or Senior Share of which he is the holder.

Each B Share shall be converted into and redesignated as a C Share upon (i) that B Share being transferred to any person (other than in circumstances where the transfer of that B Share is to another B Shareholder or a B Shareholder Affiliate); and/or (ii) if the aggregate B Shareholders Proportionate Interest (expressed as a percentage) falls below 15 per cent of the aggregate A Shareholders Proportionate Interest (expressed as a percentage). The Board shall procure that such conversion be recorded as soon as possible by a notarial deed to permit any subsequent amendments to the present Articles. The C Shares shall rank *pari passu* with, and shall have the same rights and obligations as, the B Shares in all respects (including that all references to B Shares in Articles 11 to 19, inclusive, shall also be deemed to include C Shares (except where expressly excluded)), save that the C Shares shall not entitle the holders to nominate for appointment or removal any Manager of the Company and save that the C Shares shall not entitle the holders to the rights specified in Article 13.

The extraordinary general meeting of shareholders shall procure that any such conversion of B Shares to C Shares and the subsequent amendment of Article 6 of the Articles be implemented as soon as possible before a Luxembourg notary public.

Art. 7. Save as otherwise set out in these Articles, the Shares held by the Shareholders are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

Save as otherwise set out in these Articles, for as long as there is more than one Shareholder, the Shares are freely transferable amongst the Shareholders. They are transferable to non-Shareholders only with the prior approval of the Shareholders representing at least three quarters of the capital in a general meeting of the Shareholders. The Shares shall be transferable because of death to non-Shareholders only with the prior approval of the owners of Shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 8. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole Shareholder or, for as long as there is more than one Shareholder, by approval of a majority of Shareholders representing at least three quarters of the share capital and in accordance with the provisions of Article 27 paragraph 5.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Share Capital - Transfer of Shares

Art. 11. In the event that a B Shareholder proposes to transfer any B Shares or Senior Shares (the “Post Lock-Up Transfer Securities”) to a third party (other than another Senior Shareholder, B Shareholder, a B Shareholder Affiliate or a B Shareholder Nominee (as defined below)):

(a) the B Shareholder(s) which is/are proposing to transfer the Post Lock-Up Transfer Securities shall give to the A Shareholder Representative at least 10 Business Days notice of the proposed transfer to such third party (the “Notice of Post Lock-Up Transfer”) specifying the cash price to be paid by the relevant third party (the “Third Party Post Lock-Up Transfer Price”);

(b) the A Shareholders shall have the right (exercisable by delivery of a written notice from the A Shareholder Representative (a “Right to Buy Exercise Notice”) to the relevant B Shareholder(s) within 10 Business Days of delivery of the Notice of Post Lock-Up Transfer) to buy the Post Lock-Up Transfer Securities for a cash price equal to the Third Party Post Lock-Up Transfer Price as specified in the Notice of Post Lock-Up Transfer. Completion of the sale of the Post Lock-Up Transfer Securities shall take place as soon as practicable (subject to any third party authorisations and consents required by appropriate laws) following delivery of the Right to Buy Exercise Notice;

(c) if the A Shareholder Representative does not deliver a Right to Buy Exercise Notice within 10 Business Days of delivery of the Notice of Post Lock-Up Transfer, the relevant B Shareholder(s) shall be entitled (subject to paragraph (d) of this Article 11) to transfer the Post Lock-Up Transfer Securities to the third party specified in the Notice of Post Lock-Up Transfer at the Third Party Post Lock-Up Transfer Price provided that the price payable in relation to such transfer is no lower than the Third Party Post Lock-Up Transfer specified in the Notice of Post Lock-Up Transfer and provided that the third party enters into a Deed of Adherence; and

(d) if paragraph (c) above applies and no legally binding agreement to transfer the Post Lock-Up Transfer Securities has been entered into within 210 days from the date of delivery of the Notice of Post Lock-Up Transfer relating to those Post Lock-Up Transfer Securities or in the event that such a legally binding agreement is entered into within such 210 day period but the relevant transfer is not completed (for any reason whatsoever) pursuant to the relevant legally binding agreement within 180 days of the date of the relevant agreement, that Notice of Post Lock-Up Transfer shall cease to have effect and if any B Shareholder subsequently wishes to transfer any B Shares or Senior Shares to a third party (other than as a Permitted Transfer) another Notice of Post Lock-Up Transfer must be served in accordance with paragraph (a) of this Article 11.

Completion of any transfer of Post Lock-Up Transfer Securities shall be on the terms set out in Article 12. Any notice to be served upon the A Shareholders under this Article may be served on the A Shareholder Representative and any notice to be delivered by the A Shareholders under this Article may be signed by the A Shareholder Representative on behalf of all of the A Shareholders.

Art. 12. Completion of any transfer of Post Lock-Up Transfer Securities shall be on terms such that:

(a) the B Shares or Senior Shares being transferred are transferred free from all Encumbrances and together with all rights of any nature attaching to them;

(b) the transferor shall deliver duly executed transfer agreements together with documents of title in a form reasonably satisfactory to the transferee;

(c) the transferee shall pay the consideration for the Post Lock-Up Transfer Securities being transferred in cleared funds for value on the completion date of the transfer;

(d) the transferee shall do all such other things and execute all other documents (including any deed) as the transferor may reasonably request to give effect to the transfer of the Post Lock-Up Transfer Securities; and

(e) the Board shall register the transfer in the shareholders' register.

Art. 13. In the event that:

(i) any A Shareholder proposes to transfer any Company Instruments to a third party or third parties (which third party is not another A Shareholder or an A Shareholder Affiliate) such that upon completion of such transfer the A Shareholders and/or their Affiliates together shall cease to own, directly or indirectly, a Controlling Red Interest or a Controlling Black Interest; or

(ii) the Company or any Acquisition Company proposes to transfer any Acquisition Company Instruments, Red Instruments, Black Instruments or Red & Black Holding Instruments in each case to a third party or third parties;

then,

(a) the A Shareholder Representative shall give written notice of the proposed transfer to each of the B Shareholders (each a “First Offer Notice”) which shall include details of the Company Instruments (including any Company Instruments held by any party to the Investors' Agreement in respect of which the tag-along provisions in the Investors' Agreement have

been exercised in connection with the proposed transfer of Company Instruments under sub-paragraph (i) above) or Acquisition Company Instruments of the relevant Acquisition Company, Red Instruments or Black Instruments, as appropriate, proposed to be transferred (the “First Offer Securities”);

(b) if (i) no Declaration of Interest (as defined below) is received by the A Shareholder Representative from at least one of the B Shareholders within 10 Business Days after delivery of the First Offer Notice to each of the B Shareholders or (ii) no Binding Offer Notice (as defined below) is received by the A Shareholder Representative from at least one of the B Shareholders within 10 Business Days after delivery of a Declaration of Interest (as defined below), the A Shareholders or the Company or the relevant Acquisition Company or Acquisition Companies, as appropriate, (each a “Proposed Transferor”) shall be entitled to transfer all the First Offer Securities to another purchaser, subject to the tag along rights set out in Article 16 (if applicable), and subject to paragraph (g) of this Article 13;

(c) if within 10 Business Days after delivery of the First Offer Notice, a non binding declaration of interest (“Declaration of Interest”) relating to all of the First Offer Securities is delivered to the A Shareholder Representative which is signed by all of the B Shareholders; and

(i) within 10 Business Days after delivery of the Declaration of Interest there is delivered to the A Shareholder Representative a binding, irrevocable and unconditional offer to the A Shareholder Representative signed by one or all of the B Shareholders (subject only to any third party consents and authorisations for the transfer of the A Shares required by law) to purchase all of the First Offer Securities at a cash price and on the terms specified in such offer (“Binding Offer Notice”), for the avoidance of doubt, the Binding Offer Notice must provide either that one B Shareholder makes a binding, irrevocable and unconditional offer to purchase all of the First Offer Securities or that such an offer is made jointly by one or more the B Shareholders to purchase all of the First Offer Securities with each of them purchasing the proportion set out in the Binding Offer Notice; and

(ii) the A Shareholder Representative accepts the offer set out in the Binding Offer Notice (on behalf of the Proposed Transferor(s)) by written notice to the B Shareholder(s) which made the offer in the Binding Offer Notice (an “Acceptance Notice”) within 10 Business Days of the delivery of a Binding Offer Notice;

The Proposed Transferor(s) shall sell (and the A Shareholders shall procure the sale by the Acquisition Company or Acquisition Companies (if applicable and as appropriate)), and the B Shareholder(s) who made the offer in the Binding Offer Notice shall purchase all of, the First Offer Securities at the cash price specified in the Binding Offer Notice. Completion of the sale of the relevant First Offer Securities shall be completed as soon as practicable (subject to appropriate laws) following the date of the Acceptance Notice provided that the Proposed Transferor(s) shall not be obliged to complete such sale unless the sale of all of the First Offer Securities is completed simultaneously;

(d) if the A Shareholder Representative does not accept the offer set out in the Binding Offer Notice (on behalf of the relevant Proposed Transferor(s)) and accordingly does not deliver an Acceptance Notice in accordance with paragraph (c) (ii) of this Article 13, the Proposed Transferor(s) shall be entitled to transfer the First Offer Securities to any purchaser (subject in the case of a transfer of A Shares to paragraphs (e) and (g) of this Article 13 and subject to the tag along rights of the B Shareholders pursuant to Article 16 (if applicable)) provided that, if the price to be paid by the relevant third party is lower than the cash price specified in the Binding Offer Notice, the A Shareholder Representative shall give to each of the B Shareholders at least 8 Business Days notice of the proposed transfer to such purchaser (“Notice of Third Party Sale”) specifying such lower price to be paid by that relevant purchaser (“Third Party Offer Price”);

(e) if within 6 Business Days after delivery of the Notice of Third Party Sale, one or more B Shareholder(s) delivers to the A Shareholder Representative a notice offering to buy all the First Offer Securities at the Third Party Offer Price and on the terms set out in the Notice of Third Party Sale, (a “Right to Buy Exercise Notice”), the Proposed Transferor(s), shall sell (and the A Shareholders shall procure the sale by the Acquisition Company or Acquisition Companies (if applicable and as appropriate)) of, and the B Shareholder(s) who delivered a Right to Buy Exercise Notice shall purchase all of, the First Offer Securities at the price in the Notice of Third Party Sale on the basis that (A) if only one B Shareholder wishes to purchase the First Offer Securities, such B Shareholder shall purchase all (but not some only) of the First Offer Securities and (B) if all B Shareholders wish to purchase the First Offer Securities, they will purchase them in proportions agreed between themselves (or in the absence of such agreement, pro rata to the respective holding of B Shares of the Company as at the date of the Right to Buy Exercise Notice).

Completion of the sale of the First Offer Securities to the B Shareholder(s) which have delivered a Right to Buy Exercise Notice in accordance with this paragraph (e) shall take place as soon as practicable (subject to any third party authorisations and consents, in each case required by applicable laws) following delivery of a Right to Buy Exercise Notice provided that the Proposed Transferor(s) shall not be obliged to complete such sale unless the sale of all of the First Offer Securities is completed simultaneously;

If only one B Shareholder serves a Right to Buy Exercise Notice within 6 Business Days of delivery of the Notice of Third Party Sale, the other B Shareholders shall be deemed to have elected not to purchase any of the First Offer Securities;

(f) if none of the B Shareholders delivers a Right to Buy Exercise Notice within 6 Business Days of delivery of the Notice of Third Party Sale or one or more Right to Buy Exercise Notice(s) (alone or together) received within that time period do/does not relate to all of the First Offer Securities, the Proposed Transferor(s) shall be entitled to transfer the First Offer Securities to the purchaser specified in the Notice of Third Party Sale at the Third Party Offer Price, subject to paragraph (g);

(g) if a legally binding agreement(s) to transfer First Offer Securities to a purchaser in accordance with paragraph (b) of this Article 13 (where no response has been received by the A Shareholder Representative to a First Offer Notice), paragraph (d) (where no Acceptance Notice has been given by the A Shareholder Representative) or paragraph (f) (where no Right to Buy Exercise Notice(s) in respect of all the First Offer Securities has/have been given) has not been duly entered into by the Proposed Transferors within 210 days from the date of delivery of the First Offer Notice relating to those First Offer Securities or in the event that such a legally binding agreement is entered into within such 210 day period but the relevant transfer is not completed (for any reason whatsoever) pursuant to the relevant legally binding agreement within 180 days from the date of the relevant agreement, that First Offer Notice shall cease to have any effect and if any of the Proposed Transferor(s) subsequently wish to transfer any of the relevant First Offer Securities to a purchaser (other than a Permitted Transfer) in the case of a transfer of Company Instruments, which transfer would result in that purchaser acquiring ownership, directly or indirectly, of a Controlling Red Interest, a Controlling Black Interest or is a transfer of any Acquisition Company Instruments, Red Instruments or Black Instruments to a third party or third parties, as appropriate, another First Offer Notice must be served in accordance with paragraph (a) of this Article 13.

(h) Completion of any transfer of First Offer Securities pursuant to this Article 13 shall be on the terms set out in Article 12 of these Articles as though references therein to Post Lock-Up Transfer Securities were references to First Offer Securities.

Art. 14.

(a) On any proposed transfer by an A Shareholder of A Shares (“Sale Securities”) to a purchaser (which purchaser is not an A Shareholder or an A Shareholder Affiliate) where upon completion of that transfer none of the A Shareholders or the A Shareholder Affiliates will hold, directly or indirectly, any Company Instruments (a Drag Trigger Event), the A Shareholder Representative and/or the proposed transferee may, by serving a written notice (a “Compulsory Sale Notice”) on each of the other B Shareholders (each a “Compulsory Seller”), require each Compulsory Seller to transfer all of the B Shares and Senior Shares held by them on the date of delivery of such notice, if any, (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto) to one or more persons identified in the Compulsory Sale Notice (the “Compulsory Purchaser(s)”) on the same terms as to consideration as applicable to the proposed transfer which is the proposed Drag Trigger Event, and on the date specified in the Compulsory Sale Notice(s) (the “Compulsory Sale Completion Date”).

(b) The B Shares and Senior Shares subject to each Compulsory Sale Notice(s) (the “Compulsory Sale Securities”) shall be sold and purchased in accordance with the following provisions:

(i) on the Compulsory Sale Completion Date, each Compulsory Seller shall deliver duly executed documents of transfer in a form reasonably acceptable to the relevant transferee in respect of the Compulsory Sale Securities it is to transfer together with the relevant instrument, certificate or other documents of title (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board) to the Company. The Compulsory Purchaser(s) shall put the Company, acting on behalf of the Compulsory Purchaser(s), in cleared funds for the amount required to satisfy the relevant consideration due to the Compulsory Sellers in accordance with Article 14(a) (the “Compulsory Sale Consideration”) on the Compulsory Sale Completion Date.

(ii) subject always to receipt thereof, on the Compulsory Sale Completion Date, the Company on behalf of the Compulsory Purchaser(s) shall pay, or transfer to, each Compulsory Seller, the Compulsory Sale Consideration due to it. Payment of the Compulsory Sale Consideration to the Compulsory Seller(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company, acting on behalf of the Compulsory Purchaser(s), and the Compulsory Seller(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the postal address notified to the Company by each Compulsory Seller for such purpose and, in default of such notification, to the Compulsory Seller's last known address as notified to the Company. The Company's receipt of the Compulsory Sale Consideration due shall be a good discharge of the obligations of relevant Compulsory Purchaser(s), who shall not be bound to see to its application. Pending compliance by the Compulsory Seller(s) with the obligations in this Article 14, the Company shall hold any funds received from the Compulsory Purchaser(s) in respect of the Compulsory Sale Securities on behalf of the defaulting Compulsory Seller(s), without any obligation to pay interest accrued thereon to any such defaulting Compulsory Seller(s);

(iii) if a Compulsory Seller fails to comply with its obligations in respect of the Compulsory Sale Securities owned by it or registered in its name (as appropriate) or any third party nominated by the B Shareholder holding B Shares or Senior Shares in connection with trust or fiduciary arrangements approved by the A Shareholder Representative (“B Shareholder Nominee”), fails to comply with its obligations in respect of the relevant Compulsory Sale Securities, the Board may (and shall, if so requested by the A Shareholder Representative) in the case that a B Shareholder Nominee does not hold the relevant Compulsory Sale Securities authorise any Manager to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Seller a transfer of the relevant Compulsory Sale Securities in favour of the Compulsory Purchaser(s) provided that the payment of the Compulsory Sale Consideration due to such defaulting Compulsory Seller(s) shall be made on the same date of transfer of the Compulsory Sale Securities. Subject to any required stamping, the Board shall register the transfer(s) in the shareholders' register, after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person;

(iv) the cash consideration applicable to such sale and purchase shall be the same as applicable to the Drag Trigger Event (and any deferred or instalment payments of Compulsory Sale Consideration will be received by each Compulsory Seller

at the same time such payments are received by the proposed transferor(s) but for the avoidance of doubt, the Compulsory Sellers shall not be required to make, or be involved in, any warranty/indemnity retention or escrow arrangements or similar arrangements made by the proposed transferor(s)).

Each Compulsory Seller shall bear a proportion of the aggregate reasonable costs and expenses incurred by any of the A Shareholder Representative, A Shareholders, the A Shareholder Affiliates and/or the B Shareholders and/or the B Shareholder Affiliates in organising and effecting the Drag Trigger Event relevant transfers (excluding any Company Transaction Costs), reflecting the proportion of the total sale proceeds which are received by each Compulsory Seller and proposed transferor, respectively. Each Compulsory Seller hereby authorises the deduction of the relevant amount (if any) from the consideration to be paid to it under paragraph (g) of this Article 14 which will result in each Compulsory Seller bearing its proportion of the costs and expenses referred to in this sub-paragraph. If any payment to a Compulsory Seller by a proposed transferor is necessary in order that each Compulsory Seller and each proposed transferor bears its proportion of the costs and expenses referred to in this subparagraph, such payment shall be made to the relevant Compulsory Seller (s) by the relevant proposed transferor(s) simultaneously with the payment of consideration to be paid under paragraph (g) of this Article 14. For the purposes of this sub-paragraph “Company Transaction Costs” shall mean all costs and expenses incurred by the Company in organizing and effecting the Drag Trigger Event and relevant transfers and any fees payable under any written agreement entered into by the Company on or around the date of adoption of these Articles for the payment of fees to the A Shareholders and/or any A Shareholder Affiliates by the Company. A schedule of the costs and expenses to be shared by the Compulsory Sellers and the proposing transferor(s) in accordance with this sub-paragraph shall be prepared and discussed in due time prior to the Compulsory Sale Completion Date;

(v) each defaulting Compulsory Seller shall surrender his documents of title relating to the Compulsory Sale Securities (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board) to the Company. On such surrender or provision, but not before, each Compulsory Seller shall be entitled to the Compulsory Sale Consideration due for the Compulsory Sale Securities transferred on its behalf, without interest.

(c) The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 14(b)(iii) is necessary as security for the performance by the Compulsory Seller(s) of their obligations under this Article 14.

(d) Any Compulsory Sale Securities held by a Compulsory Seller on the date of delivery of a Compulsory Sale Notice (which includes any Subsequent Instruments (as defined below) acquired by a Compulsory Seller from time to time thereafter) shall not be transferred otherwise than under this Article 14.

(e) If any B Shares or Senior Shares are issued to a Compulsory Seller at any time after the date of delivery of the Compulsory Sale Notice(s) (whether as a result of their holdings of Company Instruments or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise, and whether or not such B Shares or Senior Shares were in issue at the date of the Compulsory Sale Notice) (the “Subsequent Instruments”), the proposed Compulsory Purchaser(s) shall be entitled to serve an additional notice (a “Further Compulsory Sale Notice”) on each B Shareholder which is a holder of such B Shares or Senior Shares requiring them to transfer all their Subsequent Instruments held by it (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto) to one or more persons identified in the Further Compulsory Sale Notice at the same consideration and/or the same terms indicated in Article 14(a) on the date specified in the Further Compulsory Sale Notice (s) (the “Further Compulsory Sale Completion Date”). The provisions of Articles 14(b) and (c) shall apply to the Subsequent Instruments, with the following amendments:

(i) references to the “Compulsory Sale Notice(s)” shall be deemed to be to the “Further Compulsory Sale Notice(s)”;

(ii) references to the “Compulsory Sale Securities” shall be deemed to be to the “Subsequent Instruments”; and

(iii) references to the “Compulsory Sale Completion Date” shall be deemed to be to the “Further Compulsory Sale Completion Date”.

(f) For the purpose of this Article 14 references to a proposed transferee shall be read as references to one or more proposed transferees or members of a purchasing group if appropriate.

(g) Completion of any transfer of Compulsory Sale Securities transferred pursuant to this Article 14 shall be on terms such that (i) the Compulsory Sale Securities are transferred free from all Encumbrances and together with all rights of any nature attaching to them; and (ii) the Compulsory Seller(s) shall do all such other things and execute all other documents as the Compulsory Purchaser(s) may reasonably request to give effect to the transfer of the Compulsory Sale Securities including voting any rights it holds in the issued capital of the Company in favour of the transfer of the Compulsory Sale Securities in accordance with this Article 14. The Compulsory Purchaser shall not be obliged to complete the transfer of any of the Compulsory Sale Securities unless the transfer of all the Compulsory Sale Securities is completed simultaneously.

Art. 15. In the event of a sale of Company Instruments as a result of which the Permira Entities together cease to have a Controlling Black Interest and in the event of any subsequent sales of Company Instruments by Permira Entities (each a “Drag-Disposal”) the following shall apply:

15.1 Holdco shall have the right to require PartnerCo, by way of a written notice (the “Drag-Disposal Notice”) to be received by PartnerCo at any time prior to signing of a sale and purchase or similar agreement regarding the Drag-Disposal to sell and transfer D1 Shares and any other Company Instruments then held by PartnerCo (except for the D2 Share) to the prospective purchaser(s) in the Drag-Disposal, in a proportion up to the Drag Percentage.

15.2 In the event of a Drag-Disposal, Holdco is, alternatively to Article 15.1, entitled to request that PartnerCo sells and transfers D1 Shares and any other Company Instruments then held by PartnerCo (except for the D2 Share) in a proportion up to the Drag Percentage to Holdco or any other entity designated by Holdco.

15.3 The sale and transfer of the Company Instruments by PartnerCo pursuant to this Art. 15 shall be substantially on the same economic terms and conditions, as the sale and transfer of the Company Instruments by the respective Permira Entity, provided that

(a) the consideration for the sale and transfer of the dragged D1a Shares shall be equal to an amount which is the D1a Drag Interest Amount multiplied with the number of D1a Shares dragged by PartnerCo divided by the number of D1a Shares then existing, and

(b) the consideration for the sale and transfer of the dragged D1b Shares shall be equal to an amount which is D1b Drag Interest Amount multiplied with the number of D1b Shares dragged by PartnerCo divided by the number of D1b Shares then existing.

Art. 16. The Tag Along Rights in these Articles are as follows:

16.1 (a) For the purposes of this Article 16.1:

(i) “Full Tag Trigger Event” means any proposed transfer of Company Instruments by an A Shareholder to a third party (which third party is not an A Shareholder or an A Shareholder Affiliate) where, following completion of such transfer, the A Shareholders together would cease to own, directly or indirectly, a Controlling Red Interest or a Controlling Black Interest.

(ii) “Pro Rata Tag Trigger Event” means any proposed transfer of Company Instruments by an A Shareholder to a third party (which third party is not an A Shareholder or an A Shareholder Affiliate) where, following completion of such transfer, the A Shareholders together will continue to own, directly or indirectly, a Controlling Red Interest or a Controlling Black Interest.

(iii) “Tag Sale Securities” means A Shares proposed to be transferred pursuant to a transfer which is a Full Tag Trigger Event or a Pro Rata Tag Trigger Event.

(iv) For the purposes of this Article 16, the expression “proposed transfer” shall not include any transfer in respect of which a Compulsory Sale Notice has been served in accordance with Article 14 and a Permitted Transfer of A Shares.

(b) A proposed transfer of Tag Sale Securities pursuant to a transfer which is a Pro Rata Tag Trigger Event may not be completed unless (a) the proposed transferor(s) makes or the proposed transferee makes a binding offer (subject to paragraph (f) of this Article 16.1) to each B Shareholder to buy the Proportionate Interest of B Shares or Senior Shares held by it, if any, on the date of delivery of the Tag Notice (defined below) (a “Tag Offer”) and (b) the Tag Offer is or has become wholly unconditional.

(c) A proposed transfer of Tag Sale Securities pursuant to a transfer which is a Full Tag Trigger Event may not be completed unless (i) the proposed transferor(s) makes or the proposed transferee makes a binding offer (subject to paragraph (f) of this Article 16.1) to each B Shareholder (also a “Tag Offer”) to buy all of the B Shares or Senior Shares held by it, if any, and (ii) the Tag Offer is or has become wholly unconditional.

(d) If, in relation to either a Full Tag Trigger Event or a Pro Rata Tag Trigger Event, the proposed transferor or the proposed transferee do/does not make a legally binding valid Tag Offer(s) to the B Shareholders, the A Shareholders may reduce the number of Tag Sale Securities it proposes to transfer to the extent necessary to allow the B Shareholders who wish to do so to transfer sufficient B Shares or Senior Shares to the proposed transferee on terms as if (an) appropriate Tag Offer(s) had been made. If such arrangements are not put in place the relevant Tag Sale Securities shall not be transferred by the A Shareholders.

(e) The terms of a Tag Offer (which shall be made by written notice) shall be that:

(i) it is conditional on any condition specified in such written notice;

(ii) it shall be open for acceptance for not less than 12 Business Days after the date on which notice from the Company or the A Shareholder Representative pursuant to paragraph (g) of this Article 16.1 is delivered to the B Shareholders, and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the offer and within the period during which it is open for acceptance; and

(iii) the consideration for each B Share or Senior Share shall be the same consideration offered for each Tag Sale Security after taking into account, by way of a pro rata reduction in such consideration, (if such consideration has not already been expressed as net of such costs) any costs in relation to the proposed transfer to be borne by the Tagging Securityholder (as defined below) in accordance with paragraph (i)(v) of this Article 16.1.

(f) The Company or the A Shareholder Representative shall notify the B Shareholders holding B Shares or Senior Shares of the terms of any offer extended to them under paragraph (b) or (c) of this Article 16.1 following which any B Shareholder who wishes to transfer B Shares or Senior Shares to the proposed transferee pursuant to the terms of the offer (a “Tagging Securityholder”) shall serve notice on the Company (the “Tag Notice”) at any time before the Tag Offer ceases to be open for acceptance (the “Tag Offer Closing Date”), stating the number of shares it wishes to transfer (the “Tag Securities”).

(g) The Tag Notice shall make the Company the agent of the Tagging Securityholder(s) for the sale of the Tag Securities on the terms of the proposed transferee's offer, together with all rights attached and free from Encumbrances.

(h) Within 2 Business Days after the Tag Offer Closing Date or the date a Tag Notice (or written notice that no Tag Notice will be delivered) is received from each of the B Shareholders, whichever is earlier:

(i) the Company shall notify the proposed transferee of the names and addresses of the Tagging Securityholders who have accepted the offer made by the proposed transferee;

(ii) the Company shall notify each Tagging Securityholder of the number and type of Tag Securities which he is to transfer and the identity of the transferee; and

(iii) the Company's notices shall state the time and place on which the sale and purchase of the Tag Securities is to be completed ("Tag Sale Completion Date") and shall attach forms of the documents of transfer in respect of the Tag Securities which are to be delivered, duly executed, together with the relevant instruments, certificate or other document of title relating to the Tag Securities, by the Tagging Securityholder at completion of the sale and purchase of the Tag Securities.

(i) The Tag Securities shall be sold and purchased in accordance with the following provisions:

(i) on the Tag Sale Completion Date, each Tagging Securityholder shall deliver duly executed documents of transfer in a form reasonably acceptable to the relevant transferee in respect of the Tag Securities it is to transfer, together with the relevant instrument, certificate or other documents of title (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board) to the Company. The proposed transferee shall put the Company, on behalf of the proposed transferees(s) in cleared funds for the amount required to pay, or shall provide the relevant non-cash consideration in order to satisfy, the relevant consideration due to the Tagging Securityholders in accordance with paragraph (e) (the "Tag Sale Consideration") on the Business Day immediately preceding the Tag Sale Completion Date.

(ii) Subject always to receipt thereof, on the Tag Sale Completion Date the Company, acting on behalf of the transferee (s), shall pay or transfer to each Tagging Securityholder, the Tag Sale Consideration due to it. Payment or transfer of the Tag Sale Consideration to the Tagging Securityholder(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Tagging Securityholder(s) and in the absence of such agreement, by cheque or dispatch of relevant documents to the postal address notified to the Company by each Tagging Securityholder for such purpose and, in default of such notification, to the Tagging Shareholder's last known address as notified to the Company. The Company's receipt for the Tag Sale Consideration due shall be a good discharge of the obligations of relevant transferee(s), who shall not be bound to see its application. Pending compliance by the Tagging Securityholder(s) with the obligations in this paragraph (j), the Company shall hold any funds received from the proposed transferee in respect of the B Shares to be transferred pursuant to this Article 16.1 on behalf of the defaulting Tagging Securityholder(s), without any obligation to pay interest thereon to any such defaulting Tagging Securityholder;

(iii) if any Tagging Securityholder does not transfer its B Shares or Senior Shares registered in its name in accordance with this Article 16.1 the Board may (and shall, if so requested by A Shareholders Representative) authorise any director or manager of the Company to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Tagging Securityholder a transfer of those Tag Securities in favour of the proposed transferee, against receipt by the Company of the Tag Sale Consideration due for the relevant Tag Securities provided that the payment of the Tag Sale Consideration shall be made on the same date of transfer of the Tag Securities. The Company's receipt of the Tag Sale Consideration shall be a good discharge to the relevant transferee, who shall not be bound to see to its application. Subject to any required stamping, the Board of the Company shall acknowledge, and, if necessary shall authorise registration of, the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person.

(iv) Each defaulting Tagging Securityholder shall surrender his relevant instrument, certificate, or other document of title (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of the Company) relating to the Tag Securities transferred on his behalf, to the Company. On (but not before) such surrender or provision, the defaulting Tagging Securityholder(s) shall be entitled to the consideration for the Tag Securities transferred on his behalf, without interest;

(v) the terms and conditions applicable to such sale and purchase shall be the same (including as to consideration) as to those applicable to the Full Tag Trigger Event or Pro-Rata Tag Trigger Event, as applicable, including but not limited to the following:

(A) each Tagging Securityholder shall give the same or substantially similar warranties and indemnities to those given to the proposed transferee by the A Shareholders on the basis that each person giving such warranties and indemnities will be liable in respect of such warranties and indemnities pro rata to the proportion of the sale proceeds they receive; and

(B) each Tagging Securityholder and proposed transferor shall bear a proportion of the aggregate reasonable costs and expenses incurred by the A Shareholders and/or any of the A Shareholder Affiliates and the B Shareholders and/or any B Shareholder Affiliates in organising and completing the relevant tag trigger event and relevant transfers (excluding any Company Transaction Costs), reflecting the proportion of the total sale proceeds which are received by each Tagging Securityholder and proposed transferor, respectively. And each Tagging Securityholder hereby authorises the deduction of the relevant amount from the consideration to be paid to it under paragraph (e) which will result in each Tagging Securityholder bearing its proportion of the costs and expenses referred to in this sub-paragraph (B). If any payment to a Tagging Securityholder by a proposed transferor is necessary in order that such Tagging Securityholder and each proposed transferor bears its proportion of the costs and expenses referred to in this sub-paragraph (B), such payments shall be made by the relevant proposed transferor(s) to the relevant Tagging Securityholder simultaneously with the payment of consideration under paragraph (e). For the purposes of this subparagraph (B) "Company Transaction Costs" shall mean all costs

and expenses incurred by the Company in organizing and effecting the Drag Trigger Event and relevant transfers and any fees payable under any written agreement entered into by the Company on or around the date of adoption of these Articles for the payment of fees to the A Shareholders and/or any A Shareholder Affiliates by the Company. A schedule of the costs to be shared by the Tagging Securityholders and the proposing transferor(s) in accordance with this sub-paragraph (B) shall be prepared and discussed in due time prior to the Tag Sale Completion Date;

(j) The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under paragraph (i)(iii) is necessary as security for the performance by the Tagging Securityholder(s) of their obligations under this Article 16.1.

(k) For the purpose of this Article 16.1 references to a proposed transferee shall be read as references to one or more proposed transferees or members of a purchasing group, if appropriate.

(l) Completion of any transfer of B Shares or Senior Shares transferred pursuant to this Article 16.1 shall be on terms such that:

(i) the B Shares or Senior Shares are transferred free from all Encumbrances and together with all rights of any nature attaching thereto;

(ii) each Tagging Security holder shall do all such things and execute all other documents as the transferee may reasonably request to give effect to the transfer of the B Shares, including voting any shares it holds in the issued capital of the Company in favour of any transfer of Tag Sale Securities and B Shares to be made in accordance with this Article 16.1; and

(iii) the transferee of B Shares or Senior Shares following a Pro Rata Tag Trigger Event shall enter into a Deed of Adherence.

16.2 In the event of a sale of Company Instruments which is not a Permitted Restructuring as a result of which the Permira Entities together cease to have a Controlling Black Interest and in the event of any subsequent sales of Company Instruments by Permira Entities (each a "Tag-Disposal") the following shall apply:

(a) PartnerCo shall have the right to require Holdco, by way of a written notice to be received by Holdco no later than 4 (four) Business Days following receipt by PartnerCo of the Tag-Disposal Notice (as defined below), to require the prospective purchaser(s) in the Tag-Disposal to offer to PartnerCo to purchase and acquire D1 Shares from PartnerCo in a proportion up to the Tag Percentage.

(b) The sale and transfer of the D1a Shares shall be substantially on the same economic terms and conditions, as the sale and transfer of the Company Instruments by the respective Permira Entity, provided that the consideration for the sale and transfer of the tagged D1a Shares shall be equal to an amount which is the D1a Tag Interest Amount multiplied with the number of D1a Shares tagged by PartnerCo divided by the number of D1a Shares then existing.

(c) The sale and transfer of the D1b Shares shall be substantially on the same economic terms and conditions, as the sale and transfer of the Company Instruments by the respective Permira Entity, provided that the consideration for the sale and transfer of the tagged D1b Shares shall be equal to an amount which is the D1b Tag Interest Amount multiplied with the number of D1b Shares tagged by PartnerCo divided by the number of D1b Shares then existing.

(d) Holdco shall provide a written notice of the intended Tag-Disposal (a "Tag-Disposal Notice") to PartnerCo no later than 10 (ten) Business Days prior to the proposed signing of a sale and purchase or similar agreement regarding the Tag-Disposal. The Tag-Disposal Notice shall be accompanied by the then current draft of the sale and purchase agreement (if any) and an indication of the purchase price.

A Tag-Disposal Notice shall not be required if a Drag-Disposal Notice has been or will be provided in respect of the same transfer of Company Instruments.

Art. 17. Notwithstanding any other provision in these Articles or the Shareholders' Agreement, if any B Shareholder wishes to transfer any interest in any of its Shares to any other Person in circumstances where that transfer would result in the number of A Shareholders being equal to or less than half of the total number of Shareholders in the Company, that B Shareholder shall serve written notice on the A Shareholder Representative no less than 1 month prior to it entering into any legally binding obligation (or any other arrangement which would lead to a legally binding obligation) to transfer those Shares.

Art. 18. The D Shareholder shall not sell, transfer, assign, charge, lien, pledge, option, grant rights of first refusal, pre-emption rights, third party rights or interests (including sub-participations and silent partnerships), security interests of any kind or otherwise dispose of or encumber the D Shares or enter into another type of agreement or arrangement having similar effect without the prior written consent of Holdco and the B Shareholders, subject to any additional requirement of the Luxembourg Company Law.

D. Management

Art. 19. The Company shall be managed by a board (the "Board") of managers (the "Managers"), who need not be Shareholders.

Art. 20. The total number of Managers shall be determined by a majority of the A Shareholders (the "Managers' Number"). The total number of persons to be nominated for appointment as Managers shall be determined by a majority of the A Shareholders (the "Applicants' Number").

A Shareholders are entitled from time to time to nominate for appointment a majority of the Applicants' Number, out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint, a majority of the Managers' Number, as "A Shareholder Managers".

B Shareholders are entitled from time to time to nominate for appointment less than a majority of the Applicants' Number, out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint, at least two B Shareholder Managers and in any case less than a majority of the Managers' Number, as "B Shareholder Managers".

Art. 21. The A Shareholders and the B Shareholders shall have the right to propose the removal and replacement of any Manager nominated by the A Shareholders or the B Shareholders, respectively, in accordance with Article 20. The proposal to appoint or remove a Manager shall take place by written notice to the Company and shall take effect when the notice is delivered to the Company, unless the notice indicates otherwise. In accordance with applicable law, the appointment and removal of any members of the Board shall be decided by resolution of the shareholders of the Company. The A Shareholders shall reimburse and/or indemnify and hold harmless, the Company from and against, and pay on demand to the Company, an amount equal to any and all losses, damages, costs (including reasonable legal costs) and expenses (including taxation), in each case of any nature whatsoever, suffered or incurred by the Company arising in connection with any removal and/or replacement of any member of the Board of Managers of the Company that the A Shareholders have nominated. Each of the B Shareholders agrees to reimburse and/or indemnify and hold harmless, severally and not jointly, the Company from and against, and to pay on demand to the Company, an amount equal to any and all losses, damages, costs (including reasonable legal costs) and expenses (including taxation), in each case of any nature whatsoever, suffered or incurred by the Company arising in connection with any removal and/or replacement of any member of the Board of Managers of the Company that such B Shareholder has nominated.

Art. 22. The Shareholders shall exercise the voting rights attaching to any Shares it holds in the issued capital of the Company to ensure that persons nominated for appointment in accordance with Articles 20 and 21 shall be appointed as Managers, that the Board is constituted in the manner set out in these Articles and that the matters identified in Article 24 are decided upon in accordance with Article 24.

Art. 23. The Board shall meet, as called by two Managers, at the place indicated in the notice of meeting but in any case shall meet at least once every 3 months.

Decisions of meetings of the Board shall be taken by majority vote of the Managers present at the relevant meeting, which majority vote must include the affirmative vote of at least one A Shareholder Manager. Each Manager shall have one vote and any Manager who is absent may appoint another Manager as his representative to attend and vote in his place at the meeting.

The quorum for transacting business at any meeting of the Board shall be at least a majority of the Managers (including representatives) when the relevant business is transacted.

At least 5 Business Days written notice of any meeting of the Board shall be given to each member of the Board unless all members of the Board agree on a shorter notice period, other than in relation to a meeting to consider only urgent matters which can be convened on 24 hours notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

In the event that any Manager may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such Manager shall make known to the Board such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 24. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the resolution of the Shareholders fall within the competence of the Board.

To the extent permitted by applicable laws, the Board shall be responsible for the overall direction, supervision and management of the Group, Red & Black and Red & Black Holding and the Board shall not delegate any decision in relation to any of the following matters in respect of any member of the Group, Red or Black, which matters shall be decided upon only by the Board:

- (a) approval and adoption of the Budget and the Business Plan;
- (b) acquisition and/or disposal of any business or part of a business, or any shares in any company or any asset (including any trademark) having a value (which shall include the amount of any indebtedness assumed in relation to the relevant

business, shares or asset) in excess of EUR 50,000,000 subject to the prior approval of the Shareholders to the extent that the shareholders meeting of the Company is required by law with respect to the relevant decision;

(c) approval of any extraordinary transactions (including but not limited to the merger of the Company or any of its subsidiaries, Red or Black with any other company or entity or any demerger and any issue or allotment of equity share capital), subject to the prior approval of the Shareholders to the extent that the shareholders meeting of the Company is required by law with respect to the relevant decision; and

(d) approval of any borrowing or incurring any other indebtedness or granting of any guarantee of any obligations of a third party, in each case in an amount in excess of EUR 150,000,000.- (when aggregated with all other borrowings, indebtedness or guarantees, as the case may be, relating to the same subject matter).

Art. 25. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any A Shareholder Manager but shall not be bound by the signature of any one or more B Shareholder Manager(s).

Art. 26. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 27. A sole Shareholder may exercise the powers devolved to the meeting of Shareholders by the dispositions of section XII of the Luxembourg Company Law.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the Managers are taken by the sole Shareholder.

For as long as there is more than one Shareholder, the decisions which exceed the powers of the Managers shall be taken by the shareholders' meeting.

Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares, which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Subject to the provisions of the Luxembourg Company Law on quorum and majorities in a Luxembourg private limited liability company, the necessary quorum for any meeting of Shareholders shall be two persons, including at least one A Shareholder (or the A Shareholder Representative, representing one or more of the A Shareholders) who in any case hold at least 50% of the share capital of the Company, present in person or by proxy or by duly authorised representative (if a corporation) and no resolution shall be passed at any meeting of Shareholders if at least one A Shareholder does not vote in favour of the resolution.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of this Article. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 28. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 29. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the Sole Shareholder or distributed among the Shareholders further to Article 6. However, the Sole Shareholder or, as the case may be, the meeting of Shareholders may decide, at the majority vote determined by

the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 30. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 31. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with Article 6.

Art. 32. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the Shareholders' Agreements. Where any matter contained in these Articles conflicts with the provisions of the Shareholders' Agreements, the Shareholders' Agreements shall prevail inter parties to the extent permitted by the Luxembourg laws.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend (i) the shareholder register of the Company, (ii) the senior convertible preferred equity certificates holders' register of the Company and (iii) the redeemable profit participating bonds register of the Company in order to reflect the above changes and to proceed on behalf of the Company with the registration of (i) the newly issued Senior Shares and A shares in the register of shareholders of the Company (ii) the conversion of the senior convertible preferred equity certificates in the senior convertible preferred equity certificates holders' register of the Company; and (iii) the conversion of the series A profit participating bonds in the redeemable profit participating bonds register of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative(s) of the appearing parties.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'avril,

par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Red & Black Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.047 et disposant d'un capital social d'un million trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.390.997,-) (la Société). La Société a été constituée le 23 mai 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1608 le 31 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 1^{er} décembre 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 218 le 3 février 2011.

ONT COMPARU:

1) Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.350 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'Associé 1), ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) ZETA FINANCE S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi au 19 Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.380 (l'Associé 2), ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3) Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.356 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'Associé 3), ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4) PFC S.r.l., une société par actions (joint stock company) constituée selon le droit italien dont le siège social est établi au Vicenza, Stradella dell'Isola, 1, immatriculée auprès du registre des sociétés de Vicenza sous le numéro 03247130242 (l'Associé 4), ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5) Federico Saruggia, dont l'adresse professionnelle est située au 10, Via San Paolo, I-20121 Milan, Italie, (l'Associé 5), ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

6) Paul Armstrong, dont l'adresse professionnelle est située au 80, Pall Mall, SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni (l'Associé 6), ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, l'Associé 4, l'Associé 5 et l'Associé 6 sont dénommés ci-après les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés représentés détiennent l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que les Associés statueront sur l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, désignées les «Parts Sociales Senior», dont les droits sont fixés dans les statuts modifiés et reformulés de la Société devant être adoptés à la cinquième résolution de la présente assemblée.

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de vingt et un millions huit cent cinquante mille quarante-sept euros (EUR 21.850.047,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.390.997,-), représenté par un million deux cent quarante mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.240.884) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, cent quarante-neuf mille cent douze (149.112) parts sociales ordinaires B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois cents (300) parts sociales préférentielles D1a ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, sept cents (700) parts sociales préférentielles D1b ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et une (1) part sociale préférentielle D2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de vingt-trois millions deux cent quarante et un mille quarante-quatre euros (EUR 23.241.044,-) par voie d'émission de (i) vingt et un millions cinq cent soixante mille trente-six (21.560.036) Parts Sociales Senior ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) deux cent quatre-vingt-dix mille onze (290.011) nouvelles parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en échange d'un apport en nature total de vingt et un millions huit cent cinquante mille quarante-sept euros (EUR 21.850.047,-);

4. Insertion d'un nouvel article 30 dans les statuts de la Société autorisant les distributions de dividendes intérimaires;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les modifications mentionnées dans les résolutions ci-dessus, en particulier les modifications concernant les articles 1, 6, 11, 12, 14, 16 et 25 des statuts de la Société;

6. Délégation de pouvoirs pour les besoins de la modification (i) du registre des associés de la Société (ii) le registre des détenteurs des senior convertible preferred equity certificates de la Société et (iii) le registre des profits participation bonds rachetables de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) des Parts Sociales Senior nouvellement émises et des parts sociales A dans le registre des associés de la Société (ii) de la conversion des senior convertible preferred equity certificates au sein du registre des détenteurs des senior convertible preferred equity certificates de la Société; et (iii) la conversion des profits participation bonds de classe A dans le registre des profits participation bonds rachetables de la Société; et

7. Divers.

III. Qu'à l'issue des délibérations, et prenant en considération que la modification envisagée et la refonte complète des Statuts ne changera pas les droits économiques des Parts Sociales D tels que prévus dans le Pacte d'Associés 3 (comme défini dans les statuts) et dans la version actuelle des Statuts, les Associés décident de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée lors de la présente assemblée, les Associés décident, par les présentes, de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et pleinement informés de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer une nouvelle classe de parts sociales dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, désignées les «Parts Sociales Senior», dont les droits sont fixés dans les statuts modifiés et reformulés de la Société devant être adoptés à la cinquième résolution de la présente assemblée.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter avec effet immédiat le capital social de la Société par un montant de vingt et un millions huit cent cinquante mille quarante-sept euros (EUR 21.850.047,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.390.997,-), représenté par un million deux cent quarante mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.240.884) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, cent quarante-neuf mille cent douze (149.112) parts sociales ordinaires B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois cents (300) parts sociales préférentielles D1a ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, sept cents (700) parts sociales préférentielles D1b ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et une (1) part sociale préférentielle D2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à un montant de vingt-trois millions deux cent quarante et un mille quarante-quatre euros (EUR 23.241.044,-) par voie d'émission de (i) vingt et un millions cinq cent soixante mille trente-six (21.560.036) Parts Sociales Senior ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) deux cent quatre-vingt-dix mille onze (290.011) nouvelles parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en échange d'un apport en nature total de vingt et un millions huit cent cinquante mille quarante-sept euros (EUR 21.850.047,-).

Souscription - Libération

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

1. L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à onze millions deux cent soixante et une mille trois cent soixante-sept (11.261.367) Parts Sociales Senior émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant principal total de onze millions deux cent soixante et un mille trois cent soixante-sept euros (EUR 11.261.367,-) que l'Associé 1 détient vis-à-vis de la Société en vertu des termes et conditions des senior convertible preferred equity certificates (la Créance Senior 1).

2. L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre millions quatre cent soixante-quatorze mille trois cent trois (4.474.303) Parts Sociales Senior émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant principal total de quatre millions quatre cent soixante-quatorze mille trois cent trois euros (EUR 4.474.303,-) que l'Associé 2 détient vis-à-vis de la Société en vertu des termes et conditions des senior convertible preferred equity certificates (la Créance Senior 2).

3. L'Associé 3, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux millions sept cent dix-sept mille trente-deux (2.717.032) Parts Sociales Senior émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant principal total de deux millions sept cent dix-sept mille trente-deux euros (EUR 2.717.032,-) que l'Associé 3 détient vis-à-vis de la Société en vertu des termes et conditions des senior convertible preferred equity certificates (la Créance Senior 3).

4. L'Associé 4, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions cent sept mille trois cent trente-quatre (3.107.334) Parts Sociales Senior émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant principal total de trois millions cent sept mille trois cent trente-quatre euros (EUR 3.107.334,-) que l'Associé 4 détient vis-à-vis de la Société en vertu des termes et conditions des senior convertible preferred equity certificates (la Créance Senior 4, et avec la Créance Senior 1, la Créance Senior 2, et la Créance Senior 3, les Créances Senior).

L'existence et la valeur des apports en nature des Créances Senior sont prouvées par inter alia, (i) un certificat de gestion signé par les apporteurs précités, (chacun un Apporteur Senior et collectivement désignés les Apporteurs Senior) des Créances Senior ainsi que par l'organe de gestion de la Société (le Certificat I) et (ii) le bilan de la Société en date du 20 mars 2015 et signé pour approbation par l'organe de gestion de la Société.

Le Certificat I indique substantiellement que:

«

- les Créances Senior apportées par les Apporteurs Senior sont reflétées dans le bilan en date du 20 mars 2015 annexé (le Bilan);

- chaque Apporteur Senior est le seul propriétaire de sa créance respective, est le seul ayant droit de sa créance respective et est autorisé à aliéner sa créance respective;

- les Créances Senior sont certaines, liquides et exigibles en date due et sans déduction aucune;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, les Créances Senior apportées à la Société selon le Bilan annexé sont évaluées à vingt-et-un millions cinq cent soixante mille trente-six euros (EUR 21.560.036,-) et depuis la date du Bilan, aucun évènement important n'est intervenu qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- les Créances Senior apportées à la Société sont librement cessibles à la Société par les Apporteurs Senior et ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'aucun nantissement ni privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

- toutes les formalités concernant le transfert du droit de propriété des Créances Senior apportées à la Société ont été ou seront réalisées par les Apporteurs Senior, et dès leur apport à la Société par les Apporteurs Senior, les Créances Senior, la Société deviendra la propriétaire des Créances Senior en pleine propriété, qui seront éteintes par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat I et le Bilan annexés, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'apport des Créances Senior d'un montant total de vingt-et-un millions cinq cent soixante mille trente-six euros (EUR 21.560.036,-) sera entièrement alloué au compte de capital social de la Société.

5. L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare en outre souscrire à deux cent trente-trois mille six cent quarante (233.640) parts sociales ordinaires A nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant principal total de deux cent trente-trois mille six cent quarante euros (EUR 233.640,-) que l'Associé 1 détient vis-à-vis de la Société en vertu des termes et conditions des profits participation bonds (la Créance 1).

6. L'Associé 3, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare en outre souscrire à cinquante-six mille trois cent soixante-et-onze (56.371) parts sociales ordinaires A nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libère intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant principal total de cinquante-six mille trois cent soixante-et-onze euros (EUR 56.371,-) que l'Associé 3 détient vis-à-vis de la Société en vertu des termes et conditions des profits participation bonds (la Créance 2 et avec la Créance 1 collectivement désignées, les Créances).

L'existence et la valeur des apports en nature des Créances sont prouvées par inter alia, (i) un certificat de gestion signé par les apporteurs précités, (chacun un Apporteur et collectivement désignés les Apporteurs) des Créances Senior ainsi que par l'organe de gestion de la Société (le Certificat II) et (ii) le bilan de la Société en date du 20 mars 2015 et signé pour approbation par l'organe de gestion de la Société.

Le Certificat II indique substantiellement que:

«

- les Créances apportées par les Apporteurs sont reflétées dans le bilan en date du 20 mars 2015 annexé (le Bilan);

- chaque Apporteur est le seul propriétaire de sa créance respective, est le seul ayant droit de sa créance respective et est autorisé à aliéner sa créance respective;

- les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due et sans déduction aucune;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société selon le Bilan annexé sont évaluées à au moins deux cent quatre-vingt-dix mille et onze euros (EUR 290.011,-) et depuis la date du Bilan, aucun évènement important n'est intervenu qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles à la Société par les Apporteurs et ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'aucun nantissement ni privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

- toutes les formalités concernant le transfert du droit de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront réalisées par les Apporteurs, et dès leur apport à la Société par les Apporteurs, les Créances, la Société deviendra la propriétaire des Créances en pleine propriété, qui seront éteintes par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat II et le Bilan annexés, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'apport des Créances d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix mille et onze euros (EUR 290.011,-) sera entièrement alloué au compte de capital social de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 30 dans les Statuts autorisant les distributions de dividendes intérimaires, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 30.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil."

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier et reformuler complètement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

A. Définitions - Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Aux fins de ces statuts (les «Statuts»), les termes suivants auront les significations suivantes:

«Acte d'Adhésion» signifie un acte devant être exécuté et délivré en faveur de toutes les parties au Pacte d'Associés 1 par une Personne (en la capacité appropriée telle qu'elle pourra être déterminée dans cet Acte d'Adhésion) qui devient détenteur de tout Titre de la Société tel qu'il est prévu par le Pacte d'Associés 1;

«Affilié» signifie, en ce qui concerne les Associés A, un Affilié de l'Associé A, et en ce qui concerne les Associés B, un Affilié de l'Associé B;

«Affilié d'un Associé A» signifie toute Personne désignée comme telle aux fins de ces Statuts par le Représentant des Associés A, à tout moment;

«Affilié d'un Associé B» signifie toute personne désignée comme telle aux fins de ces Statuts conjointement et par écrit par le Représentant des Associés B et le Représentant des Associées A, à tout moment;

«Associé» a la signification indiquée à l'Article 6;

«Associé D» désigne le détenteur de Parts Sociales D dans le capital social de la Société;

«Associés Senior» a le sens qui lui est donné à l'Article 6 des présents statuts;

«Black» désigne Hugo Boss AG;

«Budget» signifie le plan détaillé d'actions d'affaires et les projections dérivées (soit le compte de profits et pertes, le bilan, état de l'évolution financière) pour chaque année sociale du Groupe, de Red, Black et Red & Black Holding et de leurs filiales, à la fois au niveau consolidé et au niveau statutaire, qui devront être approuvés par le Conseil de Gérance de la Société;

«Cession Autorisée» signifie une quelconque cession de Parts Sociales A ou de Parts Sociales B, suivant le cas, qui est appelée une cession autorisée aux fins de ces Statuts par le Représentant des Associés A à tout moment;

«Conseil de Gérance» signifie le conseil des Gérants de la Société à tout moment;

«Contrôle» signifie concernant à une Personne: (i) possession directe ou indirecte de plus de 50% des votes attachés à toutes les Parts Sociales/titres de cette Personne, qui peut être exercée lors de réunions de l'assemblée générale des associés; et/ou (ii) le droit de nommer ou provoquer la nomination de plus de 50% du Conseil de Gérance, conseil d'administration et corps de surveillance similaire de cette Personne, et Contrôlé devrait être interprété conformément;

«Coûts Red» signifiera tous les investissements fait à Red et tous les coûts, charges, honoraires, taxes et dommages encourus au niveau de Topco ou LuxCo qui sont directement en relation avec l'investissement dans Red;

«CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates;

«CPECs Senior» signifie les senior CPECs;

«CPECs de classe A MPP» désigne les CPECs de classe A émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«CPECs de classe B MPP» désigne les CPECs de classe B émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«CPECs de classe C MPP» désigne les CPECs de classe C émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«CPECs de classe D MPP» désigne les CPECs de classe D émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«CPECs de classe E MPP» désigne les CPECs de classe E émis par la Société en relation avec un programme de participation en faveur de la gestion, mis en place au fil du temps, pour des gérants clés, dirigeants et conseils de Red donnant droit à une participation aux Produits Red.

«Entité Du Groupe Red & Black» signifie chacune des entités Red, Black, et Red & Black Holding;

«Entité Permira» désigne Holdco, Holdco 2, les Fonds Permira et toute Société Affiliée de Holdco, Holdco 2 et/ou des Fonds Permira (ensemble les «Entités Permira»);

«Evènement de Sortie Conjointe» signifie la survenance d'une Sortie Conjointe;

«Evènement de Sortie Forcée» signifie la survenance d'une Sortie Forcée;

«Expert Indépendant» signifiera une société d'audit reconnue internationalement ou une banque d'investissement tel que déterminé par Holdco;

«Filiale» et «Filiales» signifient toute société Contrôlée par une autre société;

«Filiale Détenue Intégralement» et «Filiales Détenues Intégralement» signifient toute société par rapport à laquelle une autre société est la société mère.

«Fonds Permira» désigne Permira IV L.P.1 Guernesey, Permira IV L.P.2 Guernesey, Investments Limited, Guernesey, P4 Co-Investment L.P., Guernesey, et P4 Sub L.P.1, Guernesey, dont les sièges sociaux se situent à St Peter Port, Guernesey (individuellement un «Fonds Permira» et ensemble les «Fonds Permira»);

«Gérant» signifie un gérant qui est membre du Conseil de Gérance à tout moment;

«Gérants d'un Associé A» a la signification indiquée à l'Article 20;

«Gérants d'un Associé B» a la signification indiquée à l'Article 20;

«Groupe» signifie la Société et toute filiale de la Société à tout moment (mais à l'exclusion de Red et Red & Black Holding et leurs filiales de temps à autre);

«Groupe Red & Black» signifie Red, Black et Red & Black Holding ensemble;

«Holdco» signifie Red & Black Holdco S.à r.l., (en liquidation) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, détenant des Parts Sociales A dans le capital social de la Société;

«Intérêt D1a» signifiera, pour chaque investissement de EUR 1.000.000 de nouveaux associés et Associés moins le Montant de Liquidation Préférentielle I dans la Société à travers PartnerCo - une quote-part de 0.75 %;

«Intérêt D1b» signifiera, pour chaque investissement de EUR 1.000.000 Anciens Participants dans la Société à travers PartnerCo - une quote-part de 0.75 %;

«Intérêt Black Contrôlé» signifie (i) propriété directe ou indirecte des parts sociales et/ou titres émis par Red qui, ensemble, confèrent le droit d'exercer plus de 50% du total des votes attachés à ces parts sociales et/ou titres émises par Black à tout moment, qui peuvent être exercés lors de réunions de l'assemblée générale des associés; et/ou (ii) le droit de nommer ou de provoquer la nomination de plus de 50% du conseil de gérance de Black;

«Intérêt Red Contrôlé» signifie (i) propriété directe ou indirecte des parts sociales et/ou titres émis par Red qui, ensemble, confèrent le droit d'exercer plus de 50% du total des votes attachés à ces parts sociales et/ou titres émises par Red à tout moment, qui peuvent être exercés lors de réunions de l'assemblée générale des associés; et/ou (ii) le droit de nommer ou de provoquer la nomination de plus de 50% du conseil de gérance de Red;

«Intérêt Proportionnel des Associés A» signifie la proportion du montant total qui serait payable aux Associés A en cas de liquidation ou dissolution de la Société en échange des Titres de la Société qu'ils détiennent par rapport au montant total payable en cas de liquidation ou de dissolution de la Société aux détenteurs de tous les Titres de la Société au moment approprié tel que déterminé à tout moment par le Conseil de Gérance agissant de façon raisonnable;

«Intérêt Proportionnel des Associés B» signifie la proportion du montant total qui serait payable aux Associés B en cas de liquidation ou dissolution de la Société en rapport avec les Titres de la Société qu'ils détiennent par rapport au montant total payable en cas de liquidation ou de dissolution de la Société aux détenteurs de tous les Titres de la Société au moment approprié tel que déterminé à tout moment par le Conseil de Gérance agissant de façon raisonnable;

«Intérêt Proportionnel» signifie concernant tout Investisseur, ce pourcentage égal (i) au montant total qui serait payable lors d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société aux Investisseurs relativement aux Titres de la Société appropriés qu'il détient divisé par (ii) le montant total payable lors d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société à tous les Investisseurs au moment approprié multiplié par (iii) 100;

«Investisseurs» signifie Red & Black Holdco S.à r.l. (en liquidation), Red & Black Holdco 2 S.à r.l. (en liquidation), ZETA FINANCE S.A. et PFC S.r.l. et, si approprié, leurs cessionnaires respectifs ensemble;

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour traiter des affaires ordinaires à Londres, Luxembourg, Milan et Francfort am Main;

«Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés» signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'elle a été amendée depuis;

«LuxCo» signifie Red & Black Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.992, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

«Montant de Liquidation Préférentielle I» signifiera le montant de EUR 5.082.500;

«Montant de Liquidation Préférentielle II» signifiera le montant devant être calculé comme suit:

(i) 2,0 fois New Money plus (ii) 0,2 fois New Money par année commençant le 31.12.2011 («Montant de Liquidation Préférentielle II»), par exemple le Montant de Liquidation Préférentielle II sera:

- 2,0 fois New Money avant le 31 décembre 2012;
- 2,2 fois New Money à partir du et y compris le 31 décembre 2012 jusqu'au 30 décembre 2013 inclus;
- 2,4 fois New Money à partir du et y compris le 31 décembre 2013 et jusqu'au 30 décembre 2014 inclus;
- 2,6 fois New Money à partir du et y compris le 31 décembre 2014 et jusqu'au 30 décembre 2015 inclus.

«Montant de Liquidation Préférentielle IIIa» signifiera le montant de EUR 3.263.812,50 plus les intérêts à un au taux de 3 pour cent (3 %) par année, commençant le 1^{er} janvier 2010, mais dans aucun cas plus que le total des Intérêts D1a des Produits Black Restants;

«Montant de Liquidation Préférentielle IIIb» signifiera le montant de EUR 4.368.787,50 plus les intérêts à un au taux de 3 pour cent (3 %) par année, commençant le 1^{er} janvier 2010, mais dans aucun cas plus que le total des Intérêts D1b des Produits Black Restants;

«Montant d'Intérêt de Sortie Conjointe D1a» sera le montant devant être calculé comme suit: (Valeur de Sortie Conjointe D1 multipliée par l'Intérêt D1a) moins le Montant le Liquidation Préférentielle IIIa;

«Montant d'Intérêt de Sortie Conjointe D1b» sera le montant devant être calculé comme suit: (Valeur de Sortie Conjointe D1 multipliée par l'Intérêt D1b) moins le Montant le Liquidation Préférentielle IIIb;

«Montant d'Intérêt de Sortie Forcée D1a» sera le montant devant être calculé comme suit: (Valeur de Sortie Forcée D1 multipliée par l'Intérêt D1a) moins le Montant le Liquidation Préférentielle IIIa;

«Montant d'Intérêt de Sortie Forcée D1b» sera le montant devant être calculé comme suit: (Valeur de Sortie Forcée D1 multipliée par l'Intérêt D1b) moins le Montant le Liquidation Préférentielle IIIb;

«Montant Proportionnel» signifie vis-à-vis d'un Evènement de Sortie Forcée ou d'un Evènement de Sortie Conjointe, le montant égal au (i) montant total qui serait payable au moment d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société correspondant aux Titres de la Société que les Entités Permira vendent ou transfèrent au moment de la Sortie Forcée ou Sortie Conjointe, divisé par (ii) le montant total payable à la liquidation ou la dissolution de la Société aux détenteurs de tous les Titres Topco à ce moment multiplié par (iii) 100;

«New Money» signifie le montant de EUR 264.999.998 injecté dans le capital par les Investisseurs et certains autres investisseurs dans le Groupe Red & Black;

«Pacte d'Associés 1» signifie toute convention conclue entre les Associés (à l'exclusion de l'Associé D) (ou certains d'entre eux) et la Société, telle qu'elle peut être conclue et amendée à tout moment;

«Pacte d'Associés 2» signifie toute convention conclue entre les Associés (dont l'Associé D) (ou certains d'entre eux) et la Société, telle qu'elle peut être conclue et amendée à tout moment;

«Pacte d'Associés 3» signifie toute convention conclue entre les Associés (dont l'Associé D) PartnerCo et la Société (ou certains d'entre eux) et la Société, telle qu'elle peut être conclue et amendée à tout moment;

«Pactes d'Associés» signifie le Pacte d'Associés 1, le Pacte d'Associés 2 et le Pacte d'Associés 3;

«Pacte d'Investisseurs» signifie toute convention conclue entre autres, entre les Associés A et la Société et certains autres investisseurs dans la Société;

«Parts Sociales A» signifie les parts sociales ordinaires de la classe A émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales B» signifie les parts sociales ordinaires de la classe B émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales C» signifie les parts sociales ordinaires de la classe C émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales D» signifie les Parts Sociales D1 et la Part Sociale D2 émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales D1» désigne les Parts Sociales D1a et les Parts Sociales D1b telles qu'émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales D1a» a le sens qui lui est donné à l'Article 6;

«Parts Sociales D1b» a le sens qui lui est donné à l'Article 6;

«Part Sociale D2» désigne une part sociale ordinaire de classe D2 telles qu'émises de temps à autre dans le capital social de la Société;

«Parts Sociales Senior» a le sens qui lui est donné à l'Article 6 des présents statuts;

«PartnerCo» désigne Red & Black Management Beteiligungs GmbH & Co KG;

«PECs» désigne les preferred equity certificates;

«Personne» ou «personne» signifie une personne physique, une association déclarée, une société anonyme, une société à responsabilité limitée, un business trust, une société par actions, une fiduciaire, une association informelle, une co-entreprise ou une quelconque autre entité ou organisation;

«Plan d'Affaires» signifie le plan détaillé d'actions d'affaires et les projections dérivées (soit le compte de profits et pertes, le bilan, état de l'évolution financière) pour 3 à 5 ans du Groupe, de Red, Black et Red & Black Holding et de leurs filiales, à la fois au niveau consolidé et au niveau statutaire, qui devront être approuvés par le Conseil de Gérance de la Société et revus annuellement;

«PPBs de Classe A» désigne les profits participation bonds de classe A;

«PPBs de Classe B» désigne les profits participation bonds de classe B;

«PPBs de Classe B Senior» désigne les PPB de classe B supérieure;

«PPBs de Classe C» désigne les profits participation bonds de classe C;

«Pourcentage de Sortie Conjointe» signifie, en relation avec un Evènement de Sortie Conjointe, le pourcentage qui est égal au (i) montant total qui sera payable à la liquidation ou dissolution de la Société en lien avec les Titres de la Société que les Entités Permira (étant les détenteurs des Titres de la Société) vendent et transfèrent par la Sortie Conjointe correspondante, divisé par (ii) le montant total payable à la liquidation ou à la dissolution de la Société aux Entités Permira pour tous les Titres de la Société détenus par les Entités Permira à ce moment multiplié par (iii) 100;

«Pourcentage de Sortie Forcée» signifie, en relation avec un Evènement de Sortie Forcée, le pourcentage qui est égal au (i) montant total qui sera payable à la liquidation ou dissolution de la Société en lien avec les Titres de la Société que les Entités Permira (étant les détenteurs des Titres de la Société) vendent et transfèrent par la Sortie Forcée correspondante, divisé par (ii) le montant total payable à la liquidation ou à la dissolution de la Société aux Entités Permira pour tous les Titres de la Société détenus par les Entités Permira à ce moment multiplié par (iii) 100;

«Produits» désigne tous les profits disponibles pour distribution aux détenteurs des Titres de la Société existants et en circulation au moment de la distribution à tout moment;

«Produits Black» signifiera

(a) tous les Produits au niveau de la Société et

(b) tous les Produits au niveau de la Société moins les Produits Red, plus les Coûts Red, à condition que, cependant, seuls les Produits Red et Coûts Red qui ont été réalisés ou qui ont été engagés au niveau de la Société ou de la Luxco après le 1^{er} janvier 2010 soient pris en compte;

«Produits Black Restants» signifiera les Produits Black restants après

(a) le repaiement complet des dettes, en ce compris les dettes bancaires et autres dettes financières de la Société (y compris les prêts d'associé accordés à la Société), en ce compris les coûts et dépenses en relation avec une telle dette (y compris les intérêts) mais à l'exclusion, sous réserve de (c) et (d), des Titres de la Société,

(b) le paiement complet des honoraires de gestion (y compris ceux mentionnés dans tout Pacte d'Associés) et le coût de sortie, le cas échéant (c'est-à-dire tous les coûts, honoraires et dépenses en relation avec une Sortie),

(c) le paiement complet de Montant de Liquidation Préférentielle I au détenteur des Parts Sociales D2 et

(d) déduction du Montant de Liquidation Préférentielle II (lequel montant sera payé aux détenteurs des Titres New Money en conformité avec les termes de ces Titres de la Société et les Statuts);

«Produits Red» signifiera tous les produits, avantages et bénéfiques (en particulier le repaiement de dette et déduction des dépenses d'intérêt) réalisés au niveau de Topco ou LuxCo attribuables à l'investissement dans Red;

«Proportion Black» signifiera la proportion devant être calculée comme suit: (valeur des capitaux de tous les Titres de la Société moins la valeur des capitaux de Red) divisé par la valeur des capitaux de tous les Titres de la Société. La Proportion Black sera évaluée et finalement déterminée par l'Expert Indépendant dans les 20 Jours Ouvrables après l'acceptation de sa nomination aux dépens de la Société. L'Expert indépendant exercera son jugement professionnel indépendant pour la détermination de la Proportion Black;

«Red» signifie Valentino Fashion Group S.p.A., une société constituée conformément au droit Italien;

«Red & Black Holding» signifie Red & Black Holding GmbH, une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce de la cour local de Francfort sous le numéro HRB 86631, dont le siège est à Francfort, Allemagne.

«Représentant d'un Associé A» signifie toute personne nommée par les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales A, dont l'identité sera notifiée par écrit aux autres Associés et à la Société à tout moment;

«Représentant d'un Associé B» signifie toute personne nommée conjointement par les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales B et par le Représentant des Associés A, dont l'identité sera notifiée par écrit aux autres Associés et à la Société à tout moment;

«Restriction» signifie une hypothèque, une charge, un nantissement, une sûreté réelle, une option, une limitation, un droit de premier refus, un droit de préemption, un droit ou intérêt d'un tiers, une autre restriction ou un intérêt participatif de quelque type que ce soit, ou un autre type d'engagement ou d'arrangement ayant un effet similaire;

«Restructuration Autorisée» signifie toute restructuration ou réorganisation, qui pourra être requise par Holdco selon les lois commerciales luxembourgeoises applicables, y compris:

(a) une recapitalisation, fusion ou consolidation, tout transfert, émission, annulation ou réduction des Parts Sociales ou de tout autre Titre de la Société et toute autre réorganisation ou restructuration de la Société et/ou d'une Société Affiliée de la Société, à condition que la Société continue à détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans Red et Black, qui sont substantiellement équivalents à leurs intérêts respectifs dans Red & Black immédiatement avant une telle réorganisation ou restructuration;

(b) des annulations de Parts Sociales D et/ou des transferts et/ou les transformations des Parts Sociales D en une autre classe de Titre de la Société (en particulier une autre classe de Parts Sociales), dans la mesure où l'Associé D recevra un prix ou une compensation dont il résulte que l'Associé D est économiquement dans une situation qui correspond matériellement à la situation antérieure à la restructuration;

(c) la transformation de la Société en une société par actions, dans la mesure où l'Associé D est économiquement dans une situation similaire à la situation antérieure à cette transformation;

(d) l'échange des Parts Sociales D détenues par l'Associé D contre des parts sociales d'une autre entité, par exemple une société filiale directe ou indirecte, un véhicule d'investissement détenant des parts sociales dans la Société ou dans une Société Affiliée de la Société, afin de faciliter une Sortie au niveau de la personne morale qui détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, à condition que cet échange n'affecte pas de manière substantielle la position économique de l'Associé D;

(e) l'annulation des Titres de la Société en cas de Sortie;

«Société» signifie Red and Black Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

«Société Acheteuse» signifie toute filiale de la Société à tout moment (à l'exclusion de Red, Black ou Red & Black Holding et leurs filiales respectives) qui détient directement ou indirectement une participation dans Red et/ou Black à tout moment;

«Société Affiliée» signifie par rapport à une Personne, toute Personne qui détient le contrôle ou est contrôlée par cette Personne.

«Société mère» signifie toute société qui détient tous les droits de vote dans une autre société et qui détient tous les titres participatifs (equity interests), soit directement, soit indirectement, par le biais d'une ou de plusieurs autres sociétés;

«Sortie» signifie:

(a) une offre publique initiale de toutes les parts sociales dans Red, Black, la Société ou une Société Affiliée de la Société (directement ou indirectement) qui détient plus de 50 % des droits de vote dans Red ou Black; ou

(b) la cession des parts sociales ou toute autre transaction dont il résulte que les Entités Permira prises ensemble ne détiennent plus (directement ou indirectement) au moins 50% des droits de vote dans Red ou Black; ou

(c) la vente de la partie substantielle des actifs de Red ou Black; ou

(d) toute transaction ayant le même effet économique que (a) à (c);

«Sortie Forcée» a le sens qui lui est donné à l'Article 15;

«Sortie Totale» désigne toute transaction dont il résulte que les Entités Permira prises ensemble ne détiennent plus aucun Titre de la Société ou intérêts dans Red et Black;

«Sortie Conjointe» a le sens qui lui est donné à l'Article 16.2;

«Sortie Totale de la Société» désigne la cession des Titres de la Société ou tout autre transaction dont il résulte que les Entités Permira prises ensemble ne détiennent directement ou indirectement plus aucun Titre de la Société;

«Titres de la Société» signifie les parts sociales ou autres titres participatifs du capital de la Société ainsi que tous les droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de la Société et tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de la Société, que ces prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de la Société, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion pour des parts sociales, prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres susvisés (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles, les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles senior et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices senior);

«Titres Black» signifie les parts sociales ou autres titres participatifs du capital de Black ainsi que tous droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de Black et tous prêts d'associé, titres d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de Black, que ces tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de Black, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion pour des parts sociales, prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres susvisés (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices). Afin d'éviter tout doute, les Titres Black ne comprendront pas de prêts de non-associé et autres instruments de dette fournis par des tiers à toute Société Acheteuse et qui n'est pas convertible à tout moment en tout Titre Black;

«Titres New Money» désigne les CPECs Senior et les PPBs de Classe B Senior.

«Titres Red» signifie les parts sociales ou autres titres participatifs du capital de Red ainsi que tous droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de Red et tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de Red, que ces tous prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de Red, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion pour des parts sociales, prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres susvisés (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices). Afin d'éviter tout doute, les Titres des Sociétés Acheteuses ne comprendront pas de prêts de non-associé et autres instruments de dette fournis par des tiers à toute Société Acheteuse et qui n'est pas convertible à tout moment en tout Titre de Red;

«Titres Red & Black Holding» signifie les parts sociales ou autres titres participatifs du capital de Red & Black Holding ainsi que tous droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de Red & Black Holding et tous prêts d'associé, titres d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de Red & Black Holding, que tous ces prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de Red & Black Holding, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou d'autres valeurs mobilières, ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion pour des parts sociales, prêts d'associés, titres d'emprunt ou autres titres susvisés (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices). Afin d'éviter tout doute, les Titres Red & Black Holding ne comprendront pas de prêts de non-associé et autres instruments de dette fournis par des tiers à toute Société Acheteuse et qui n'est pas convertible à tout moment en tout Titre Red & Black Holding;

«Titres de Société Acheteuse» signifie parts sociales ou autres titres participatifs du capital de toute Société Acheteuse ainsi que tous les droits de souscription ou de conversion en de telles parts sociales ou autres titres participatifs de toute Société Acheteuse et tous prêts d'associé, titre d'emprunt ou tout autre titre représentant un endettement de toute Société Acheteuse que ces prêts d'associé ces titres d'emprunt ou autres titres confèrent ou non le droit de recevoir une part des bénéfices de toute Société Acheteuse, et qu'ils aient été émis parallèlement à une émission de parts sociales ou autres ou un titre conférant le droit de souscription ou de conversion en de telles parts sociales, prêts d'associé, titres d'emprunt ou autres titres (ce qui comprendra, mais de façon non limitative, les parts sociales ordinaires, les certificats de parts sociales privilégiées, les certificats de titres participatifs privilégiés convertibles et les obligations donnant droit à une participation aux bénéfices). Afin d'éviter tout doute, les Titres des Sociétés Acheteuses ne comprendront pas de prêts de non-associé et autres instruments de dette fournis par des tiers à toute Société Acheteuse qui n'est pas convertible, à tout moment, en Titres de la Société Acheteuse;

«Topco» si applicable, signifie la Société;

«Valeur de Sortie Conjointe D1» sera (la Proportion Black de la Valeur Totale de Sortie Conjointe) moins le Montant de Liquidation Préférentielle I moins le Montant le Liquidation Préférentielle II;

«Valeur Totale de Sortie Conjointe» signifie (i) le total des produits de vente que la ou les Entités Permira reçoivent pour la vente et le transfert de ses ou leurs Titres de la Société à la suite d'une Sortie Conjointe (ii) divisé par le Montant Proportionnel (iii) multiplié par 100;

«Valeur de Sortie Forcée D1» sera (la Proportion Black de la Valeur Totale de Sortie Forcée) moins le Montant de Liquidation Préférentielle I moins le Montant le Liquidation Préférentielle II;

«Valeur Totale de Sortie Forcée» signifie (i) le total des produits de vente que la ou les Entités Permira reçoivent pour la vente et la cession de ses ou leurs Titres de la Société à la suite d'une Sortie Forcée (ii) divisé par le Montant Proportionnel (iii) multiplié par 100;

et

«Vieux Participants» signifie les Fonds Permira et les autres investisseurs dans la Société à travers PartnerCo.

Art. 2. Il est constitué, par les présentes, une société à responsabilité limitée sous le nom de «Red & Black Topco S.à r.l.» (la "Société") qui sera régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Art. 3. La Société aura pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer et d'aliéner des intérêts participatifs, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir des titres, droits et actifs par une prise de participation, la contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, des négociations ou de toute autre manière; et d'acquérir des brevets et des licences, de les gérer et de les développer.

La Société pourra emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir un type quelconque de facilités de crédit et lever des fonds, y compris mais non pas limité, à l'émission de titre, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou pas sans recours public à l'épargne, aux fins indiquées ci-dessus.

La Société pourra également effectuer les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui aurait pour effet qu'elle participe à des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier:

- prêter des fonds incluant, sans limitation, le produit de tout emprunt et/ou de toute émission de titres obligataires ou participatifs, à ses filiales, ses sociétés affiliées et/ou d'autres sociétés;

- accorder des garanties et des nantissements, céder, grever ou créer et accorder de toute autre façon des gages couvrant tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et activités et/ou des obligations et activités de toute autre société, et, de façon générale, pour son propre bénéficiaire et/ou pour celui de toute autre personne morale ou physique; et

- conclure des contrats, y compris, mais sans limitation, toutes sortes de contrats portant sur des produits dérivés de crédit, des accords de partenariat, des contrats de souscription, des contrats de marketing, des contrats de distribution, des contrats de gestion, des contrats de prestation de services de conseil, des contrats d'administration et tous autres contrats de services, contrats de vente ou autres contrats en rapport avec son objet.

La Société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs mentionnés plus haut, ainsi que des opérations liées directement ou indirectement aux activités décrites dans les présents Statuts.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel autre endroit dans la Ville de Luxembourg au moyen d'une résolution du Conseil de Gérance. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis soit au Luxembourg, soit dans d'autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à EUR vingt-trois millions deux cent quarante-et-un mille quarante-quatre euros (EUR 23.241.044,-), représenté par vingt-trois millions deux cent quarante-et-un mille quarante-quatre (23.241.044) parts sociales. Le capital social de la Société est divisé en un million cinq cent trente mille huit cent quatre-vingt-quinze (1.530.895) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales A"), cent quarante-neuf mille cent douze (149.112) parts sociales ordinaires B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales B"), trois cent (300) parts sociales préférentielles D1a ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales D1a"), sept cent (700) parts sociales préférentielles D1b ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales D1b" ensemble avec les Parts Sociales D1a, les "Parts Sociales D1"), une (1) part sociale préférentielle D2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (la "Part Sociale D2" et vingt-et-un millions cinq cent soixante mille trente-six (21.560.036) parts sociales senior ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Senior et collectivement avec les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales D1 et la Part Sociale D2 constituent les "Parts Sociales").

Les Parts Sociales D1 et la Part Sociale D2 sont désignées ensemble comme les "Parts Sociales D".

En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel sera transféré toutes les primes d'émission. Le solde de ce compte est à la disposition des Associés.

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales D1, la Part Sociale D2 et les Parts Sociales Senior constitueront des classes de parts sociales distinctes, mais elles seront de rang égal à tous égards, sauf indication contraire spécifique dans ces Statuts.

En cas de distribution de produits par la Société, les détenteurs de Parts Sociales A (les "Associés A"), les détenteurs de Parts Sociales B (les "Associés B") et les détenteurs de Parts Sociales D (les "Associés D"), les détenteurs de Parts Sociales Senior (les «Associés Senior» collectivement avec les Associés A, les Associés B, et les Associés D, les "Associés") et tout détenteur des CPECs de Classe A MPP, des CPECs de Classe B MPP, des CPECs de Classe C MPP, des CPECs de Classe D MPP, des CPECs de Classe E MPP, des PECs, des CPECs, des PPBs de Classe A, des PPBs de Classe B, des PPBs de Classe C et des PPBs de Classe B Senior seront autorisés à recevoir des distributions en numéraire ou en nature, conformément aux principes de distributions suivants (la «Distribution»):

(a) 1. La part du produit attribuée aux Parts Sociales D1a, aux Parts Sociales D1 et à la Part Sociale D2 est la suivante (l'«Affectation au titre des Parts Sociales D»):

(i) chaque Part Sociale D1a donnera au détenteur de cette Part Sociale le droit à l'Intérêt D1a de tous les Produits Restants Black moins le Montant de Liquidation Préférentielle IIIa, divisé par le nombre de Parts Sociales D1a existantes;

(ii) chaque Part Sociale D1b donnera au détenteur de cette Part Sociale le droit à l'Intérêt D1b de tous les Produits Restants Black moins le Montant de Liquidation Préférentielle IIIb, divisé par le nombre de Parts Sociales D1b existantes; et

(iii) avant tout autre Titre de la Société et par la suite:

a. le remboursement intégral de la dette, y compris la dette bancaire et autre dette financière de la Société (en y incluant les prêts d'associés consentis à la Société) y compris les coûts et dépenses liés à cette dette (en y incluant les intérêts) mais en excluant les Titres de la Société; et

b. le paiement intégral des frais de gestion (y compris ceux figurant dans le Pacte d'Associés) et du coût de sortie, le cas échéant (i.e. tous les coûts, frais et dépenses se rapportant à une Sortie), la Part Sociale D2 donnera droit au détenteur de celle-ci au montant de Liquidation Préférentielle I dans tous les Produits Black. Afin d'éviter tout doute, la Part Sociale D2 donnera à son détenteur le droit à un paiement du Montant de Liquidation Préférentielle I, lequel paiement peut être fait en plusieurs versements.

(iv) Pour lever tout doute, les droits économiques des Parts Sociales D tels que prévus dans le Pacte d'Associés 3 et les statuts de la Société datés du 1^{er} décembre 2010 ne sont pas modifiés par les présents Statuts de la Société.

2. La part du produit attribuée aux CPECs de classe A MPP, aux CPECs de classe B MPP, aux CPECs de classe C MPP, aux CPECs de classe D MPP, et aux CPECs de classe E MPP, est définie selon les termes et conditions respectifs qui les gouvernent (l'«Affectation au titre des CPECs de classe A à E MPP»).

3. Une fois intervenues l'Affectation au titre des Parts Sociales D et l'Affectation au titre des CPECs de classe A à E MPP, le cas échéant, le solde de la Distribution (le «Solde de Distribution») est affecté de la manière suivante:

(i) quatre-vingt pour cent (80%) du Solde de Distribution sera affecté de la manière suivante:

i. dans un premier temps, aux PECs, CPECs, PPBs de Classe B, PPBs de Classe C, pari passu selon les termes et conditions respectifs qui les gouvernent;

ii. dans un second temps, après le remboursement de tous les PECs, CPECs, PPBs de Classe B, PPBs de Classe C conformément aux termes et conditions qui les gouvernent et au point i. ci-dessus, le solde des 80% du Solde de Distribution, le cas échéant, sera affecté aux:

1. PPBs de Classe A conformément aux termes et conditions qui les gouvernent;

2. les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, de telle sorte que si chaque Part Sociale A donne droit au détenteur de cette part sociale à 1.00 Euro sur cette distribution, alors chaque Part Sociale B donnera droit au détenteur de cette part sociale à 3.70 Euros sur cette distribution

(ii) vingt pour cent (20%) du Solde de Distribution sera affecté aux Parts Sociales Senior et aux PPBs de Classe B Senior, pari passu.

(b) Lors d'une distribution d'actifs de la Société entre ses Associés à l'occasion d'une liquidation ou autre remboursement de capital (autre que le rachat ou l'acquisition par la Société de ses propres parts sociales) les Associés A, les Associés B et l'Associé ou les Associés D et les détenteurs de CPECs de Classe A MPP, CPECs de Classe B MPP, CPECs de Classe C MPP, CPECs de Classe D MPP, CPECs de Classe E MPP, PECs, CPECs, PPBs de Classe A, PPBs de Classe B, PPBs de Classe C et PPBs de Classe B Senior donnent droit à recevoir le montant devant ainsi être distribué par la Société conformément aux principes énoncés à Art. 6 (a).

Chaque Associé A, chaque Associé B, chaque Associé D et chaque Associé Senior qui seront présents en personne ou représentés par un mandataire recevra une voix pour chaque Part Sociale A, chaque Part Sociale B, chaque Part Sociale D ou chaque Part Sociale Senior dont il est détenteur.

Chaque Part Sociale B sera convertie en une Part Sociale C et sera alors désignée comme telle en cas de survenance du ou des événement(s) suivant(s) (i) cette Part Sociale B est cédée à une personne quelconque (autrement que dans des circonstances dans lesquelles la cession de telles Parts sociales B constituerait une Cession à un Associé B ou un affilié d'un Associé B); et/ou (ii) si l'Intérêt Proportionnel cumulé des Associés B (exprimé sous forme de pourcentage) tombe en dessous de 15 pour cent de l'Intérêt Proportionnel cumulé des Associés A (exprimé en pourcentage). Le Conseil de Gérance devra prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle conversion soit enregistrée dès que possible par un acte notarié afin de permettre des amendements ultérieurs aux présents Statuts. Les Parts Sociales C seront de rang égal aux, et auront les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B à tous égards (y compris le fait que toutes les références aux Parts Sociales B dans les Articles 11 à 19 inclus seront également censées inclure les Parts Sociales C (excepté dans la mesure où ceci aura été spécifiquement exclu) excepté que les Parts Sociales C ne donneront pas droit à leur détenteur de désigner un candidat pour la nomination ou de révoquer tout Gérant de la Société et excepté que les Parts Sociales C ne donneront pas droit à leurs détenteurs aux droits spécifiés à l'Article 13.

L'assemblée générale des associés s'assurera que la conversion de Parts Sociales B en Parts Sociales C et les modifications subséquentes de l'Article 6 des Statuts seront passés aussitôt que possible devant un notaire Luxembourgeois.

Art. 7. Sauf indication contraire dans les présents Statuts, les Parts Sociales détenues par les Associés peuvent être cédées librement entre vifs et par héritage en cas de liquidation du patrimoine commun de deux conjoints.

Sauf indication contraire dans les présents Statuts, aussi longtemps qu'il y aura plus d'un Associé, les Parts Sociales peuvent être cédées librement entre les Associés. Elles ne peuvent être cédées à des personnes qui ne sont pas Associés que moyennant l'obtention de l'approbation préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social lors d'une assemblée générale des Associés. Les Parts Sociales pourront être cédées à des personnes qui ne sont pas Associés pour cause de décès uniquement par l'obtention de l'approbation préalable des Associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. Le capital social pourra être modifié à tout moment par la décision de l'Associé unique ou, aussi longtemps qu'il y aura plus d'un Associé, par l'approbation d'une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et selon les dispositions de l'Article 27 paragraphe 5.

Art. 9. La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Part Sociale. Les copropriétaires de Parts Sociales devront nommer un mandataire unique qui les représentera dans toutes leurs relations avec la Société.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des Associés ne causera pas la dissolution de la Société.

C. Capital social - Cession de parts sociales

Art. 11. Au cas où un Associé B propose de céder de quelconques Parts Sociales B ou Parts Sociales Senior (les "Titres Cessibles après l'expiration de la Période d'Interdiction de Transactions") à un tiers (en dehors d'un autre Associé Senior, d'un Associé B ou d'un Candidat d'un Associé B (voir définition ci-dessous):

(a) l'Associé B ou les Associés B qui propose(nt) de céder les Titres cessibles après l'expiration de la Période d'interdiction de transactions devront donner au Représentant des Associés A un préavis d'au moins 10 Jours Ouvrables indiquant la cession proposée à un tel tiers (l'Avis de Cession après l'expiration de la Période d'Interdiction") indiquant le prix à payer en numéraire par le tiers approprié (le "Prix de Cession à un Tiers après l'Expiration de la Période d'Interdiction") ainsi que tous les autres termes de la cession proposée;

(b) les Associés A auront le droit (pouvant être exercé au moyen de la transmission d'une notification écrite du Représentant des Associés A (un "Avis de l'Exercice du Droit d'Achat") aux Associés B appropriés dans les 10 Jours Ouvrables suivant la signification de l'Avis de Cession après l'expiration de la Période d'Interdiction) d'acheter les Titres Cessibles Après l'Expiration de la Période d'Interdiction de Transactions pour un prix en numéraire égal au Prix de Cession à un Tiers après l'Expiration de la Période d'Interdiction tel que spécifié dans l'Avis de Cession après l'expiration de la Période d'Interdiction. La réalisation de la vente des Titres Cessibles Après l'Expiration de la Période d'Interdiction de Transactions aura lieu dès que cela sera réalisable (sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations et des consentements de tiers requis par les lois appropriées) après la signification de l'Avis de l'Exercice du Droit d'Achat;

(c) si le Représentant des Associés A ne signifie pas un Avis de l'Exercice du Droit d'Achat dans les 10 Jours Ouvrables suivant la signification de l'Avis de Cession après l'Expiration de la Période d'Interdiction, les Associés B auront le droit (sous réserve des dispositions du paragraphe (d) de cet Article 11) de céder les Titres Cessibles après l'Expiration de la Période d'Interdiction de Transactions au tiers mentionné dans l'Avis de Cession après l'Expiration de la Période d'Interdiction au Prix de Cession à un Tiers après l'Expiration de la Période d'Interdiction à condition que ce prix payable pour cette cession ne soit pas inférieur au Prix de Cession à un Tiers après l'Expiration de la Période d'Interdiction spécifié dans l'Avis de Cession après l'Expiration de la Période d'Interdiction et, à condition que le tiers concerné signe un Acte d'Adhésion; et

(d) si le paragraphe (c) ci-dessus est applicable et si aucun engagement légalement obligatoire de cession des Titres Cessibles après l'Expiration de la Période d'Interdiction de Transactions n'a été pris dans les 210 jours suivant la date de signification de l'Avis de Cession après l'Expiration de la Période d'Interdiction portant sur ces Titres cessibles après l'expiration de la Période d'Interdiction de Transactions et au cas où un tel engagement légalement obligatoire serait pris durant ladite période de 210 jours, mais si la cession concernée n'est pas réalisée (pour quelque raison que ce soit) conformément à la convention légalement obligatoire appropriée, dans les 180 jours de la date de cet convention, que l'Avis de Cession après l'Expiration de la Période d'Interdiction cessera d'avoir des effets et si un quelconque Associé B souhaite ultérieurement céder de quelconques Parts Sociales B ou Parts Sociales Senior à un tiers (autre que la Cession autorisée) un autre l'Avis de Cession après l'expiration de la Période d'Interdiction devra être signifiée conformément aux dispositions du paragraphe (a) du présent Article 11.

La réalisation de toute cession de Titres Cessibles après l'expiration de la Période d'Interdiction de Transactions devra être conforme aux dispositions indiquées à l'Article 12. Toute notification devant être signifiée aux Associés A en vertu du présent Article pourra être signifiée au Représentant des Associés A et toute notification devant être signifiée par les Associés A en vertu du présent Article pourra être signée par le Représentant des Associés A au nom de tous les Associés A.

Art. 12. La réalisation de toute cession de Titres Cessibles après l'expiration de la Période d'Interdiction de Transactions devra être faite en des termes, tels que:

(a) les Parts Sociales B ou les Parts Sociales Senior faisant l'objet de la cession soient cédées sans aucune Restriction et soient accompagnées de tous les droits de toute nature dont elles sont assorties;

(b) le cédant remettra tous les contrats de cession dûment signés ainsi que les documents de cession de titre de propriété sous une forme raisonnablement satisfaisante pour le cessionnaire;

(c) le cessionnaire paiera la contrepartie pour les Titres Cessibles après l'Expiration de la Période d'Interdiction de Transactions faisant l'objet de la cession en fonds immédiatement disponibles à la date stipulée pour la cession;

(d) le cessionnaire fera toutes les autres choses et signera tous les autres documents (y compris tous actes juridiques) que le cédant pourra raisonnablement demander pour officialiser la cession des Titres Cessibles après l'Expiration de la Période d'Interdiction de Transactions; et

(e) le Conseil de Gérance enregistrera la cession dans le registre des associés.

Art. 13. Au cas où:

(i) Tout Associé A propose de transférer tout Titre de la Société à un tiers ou des tiers (lequel tiers n'est pas un autre Associé A ou un Affilié d'un Associé A) de sorte que sur la réalisation de cette cession l'Associé A et/ou ses Affiliés ensemble cesseront de posséder, directement ou indirectement, un Intérêt Red Contrôlé ou un Intérêt Black Contrôlé; ou

(ii) La société ou tout Société Acheteuse propose de transférer tout Titre de Société Acheteuse, Titres Red, Titres Black ou Titres Red & Black Holding dans chaque cas à un ou des tiers;

ainsi,

(a) Le représentant des Associés A notifiera la cession proposée à chaque Associé B (chacun une "Première notification d'offre") qui contiendra les détails des Titres de la Société (y compris tout Titres de la Société détenu par toute partie au Pacte d'Investisseurs pour lesquels les dispositions de droit de sortie conjointe dans le Pacte d'Investisseurs ont été exercées en relation avec la cession proposée des Titres de la Société sous le sous-paragraphe (i) ci-dessus) ou des Titres de la Société Acheteuse de la Société Acheteuse en question, les Titres Red ou les Titres Black si approprié, proposés pour cession;

(b) Si (a) aucune Déclaration d'Intérêt (telle que définie plus bas) n'est reçue par le Représentant des Associés A d'au moins un Associé B dans les 10 Jours Ouvrables après la signification de la Première Notification d'Offre à chacun des Associés B ou (ii) aucune Notification d'Offre d'Engagement (telle que définie plus bas) d'au moins un Associé B n'est reçue par le Représentant des Associés A dans les 10 Jours Ouvrables après la Signification de la Déclaration d'Intérêt (telle que définie plus bas), les Associés A ou la Société, ou la ou les Sociétés Acheteuses en question, comme approprié (chacun un "Cédant Proposé") auront droit de transférer tous les Titres de Première Offre à un autre acquéreur, sous réserve des droits de sortie conjointe fixés à l'Article 15 (si applicable), et sous réserve du paragraphe (vii) de cet Article 13;

(c) si dans les 10 Jours Ouvrables après la signification de la Première notification d'offre, une déclaration d'Intérêt ("Déclaration d'Intérêt") irrévocable relative à tous les Titres de Première Offre est délivrée au Représentant des Associés A, signée par tous les Associés B; et

(i) dans les 10 Jours Ouvrables après la signification de la Déclaration d'Intérêt, il est délivré au Représentant des Associés A une offre contraignante, irrévocable et inconditionnelle au Représentant des Associés A signé par un ou tous les Associés B (soumis uniquement aux consentement et autorisation de tout tiers pour la cession des Parts Sociales A requises par la loi) d'acquérir tous les Titres de Première Offre à un prix en numéraire aux termes et conditions spécifiés dans cette offre (la "Notification d'Offre Irrévocable"), afin d'éviter tout doute, la Notification d'Offre Irrévocable devra établir soit que l'Associé B fait un offre contraignante, irrévocable et inconditionnelle d'acquérir tous les Titres de Première Offre soit qu'une telle offre est faite conjointement par un ou plusieurs Associés B pour Acquérir tous les Titres de Première Offre avec chacun d'entre eux acquérant la proportion fixée dans la Notification d'Offre Irrévocable; et

(ii) Le Représentant des Associés A accepte l'offre fixée dans la Notification d'Offre Irrévocable (pour le compte des Cédants Proposé(s)) par notifications écrites aux Associés B qui ont fait l'offre dans la Notification d'Offre Irrévocable (une "Notification d'Acceptation") dans les 10 Jours Ouvrables de la signification de la Notification d'Offre Irrévocable;

Le(s) Cédant(s) Proposé(s) vendront (et les Associés A inciteront la vente par la Société Acheteuse ou les Sociétés Acheteuses (si applicable et comme approprié)) et le(s) Associé(s) B qui ont fait cette offre dans la Notification d'Offre Irrévocable achèteront tous les Titres de Première Offre au prix numéraire spécifié dans la Notification d'Offre Irrévocable. La réalisation de la vente des Titres de Première Offre en question sera réalisée aussi tôt que possible (soumis au droit applicable) suivant la date de la Notification d'Acceptation à condition que le(s) Cédant(s) Proposé(s) ne soient pas obligés de compléter cette vente à moins que cette vente de tous les Titres de Première Offre ne soit accomplie simultanément;

(d) Si le Représentant des Associés A n'accepte pas l'offre fixée dans la Notification d'Offre Irrévocable (pour le compte du/des Cédant(s) Proposé(s) et conformément ne délivre pas de Notification d'Acceptation conformément au paragraphe (c)(ii) de cet Article 13, le(s) Cédant(s) Proposé(s) auront le droit de transférer les Titres de Première Offre à tout acquéreur (soumis au cas où la cession de Parts Sociales A du paragraphe (e) et (g) de cet Article 13 et sous réserve des droits de sortie conjointe des Associés B conformément à l'Article 16 (si applicable)) sous réserve que, si le prix à payer par le tiers en question est moins élevé que le prix numéraire spécifié dans la Notification d'Offre Irrévocable, le Représentant des Associés A devra notifier à chacun des Associés B dans les 8 Jours Ouvrables la cession proposée à cet acquéreur ("Notification de Vente Tiers") spécifiant un tel prix moins élevé à être payé par l'acquéreur en question ("Prix d'Offre des Tiers");

(e) si dans les 6 Jours Ouvrables après la signification de la Notification de Vente Tiers, un ou plusieurs Associés B délivrent au Représentant des Associés A une notification offrant d'acquérir tous les Titres de Première Offre au Prix d'Offre des Tiers dans les termes fixés dans Notification de Vente Tiers, ("Notification d'Exercice du Droit d'Acheter"), le(s) Cédant (s) Proposé(s) vendront (et les Associés A inciteront la vente par la Société Acheteuse ou les Sociétés Acheteuses (si applicable et comme approprié) de) et le(s) Associé(s) B qui ont délivré la Notification d'Exercice du Droit d'Acheter achèteront tous les Titres de Première Offre au prix dans la Notification de Vente Tiers sur la base de (A) si seul un Associé B souhaite acquérir les Titres de Première Offre, cet Associé B acquerra tous (et non pas seulement quelques-uns) les Titres de Première Offre et (B) Si les deux Associés B souhaitent acquérir les Titres de Première Offre, ils les acquerront dans les proportions consenties entre eux (et en l'absence de cet accord, au pro-rata de la détention respective de Parts Sociales B de la Société tel qu'à la date de la Notification d'Exercice du Droit d'Acheter).

La Réalisation de la vente des Titres de Première Offre à/aux Associés B qui ont délivré la Notification du Droit d'Acheter conformément avec le paragraphe (v) aura lieu aussi tôt que possible (soumis à l'autorisation ou au consentement de tout tiers, dans chaque cas requis par la loi applicable) suivant la signification de la Notification du Droit d'Acheter à condition que le(s) Cédant(s) Proposé(s) ne soient pas obligés de compléter cette vente à moins que la vente de tous les Titres de Première Offre ne soit accomplie simultanément;

Si seulement un Associé B délivre une Notification d'Exercice du Droit d'Acheter dans les 10 Jours Ouvrables de la signification de la Notification de Vente Tiers, l'autre Associé B sera considéré comme ayant choisi de n'acquérir aucun des Titres de Première Offre.

(f) Si aucun des Associés B ne délivre de Notification d'Exercice du Droit d'Acheter dans les 10 Jours Ouvrables de la signification de la Notification de Vente Tiers ou une ou plusieurs Notification(s) d'Exercice du Droit d'Acheter (seule ou ensemble) reçues au cours de cette période ne correspondent pas à tous les Titres de Première Offre, le(s) Cédant(s) Proposé(s) seront habilités à transférer les Titres de Première Offre à l'acquéreur spécifié dans la Notification de Vente Tiers au Prix d'Offre du Tiers, soumis au paragraphe (vii);

(g) Si un contrat légalement obligatoire de cession de Titres de Première Offre à un acquéreur conformément au paragraphe (b) de cet Article 13 (lorsque aucune réponse à une Première notification d'offre n'a été reçue par le Représentant des Associés A), paragraphe (d) (lorsque aucune Notification d'Acceptation n'a été donnée par le Représentant des Associés A) ou paragraphe (f) (lorsque aucune Notification(s) d'Exercice du Droit d'Acheter relative à tous les Titres de Première Offre n'a/n'ont été Donnée(s)) n'a pas été dûment contracté par le(s) Cédant(s) Proposé(s) dans la période de 210 jours de la date de signification de la Première notification d'offre relative à ces Titres de Première Offre et dans l'éventualité qu'un tel contrat contraignant légalement est conclu dans la période de 210 jours mais la cession en question n'est pas accompli (pour toute raison quelque qu'elle soit) conformément à la convention légalement obligatoire dans les 180 jours de la date de la convention appropriée, cette Première notification d'offre cessera d'avoir des effets et si un/des Cédant(s) Proposé(s) souhaite par conséquent céder tout Titres de Première Offre en question (autre que la Cession Autorisée) dans le cas d'une cession de Titres de la Société, laquelle cession résulterait en ces acquéreur acquérant la propriété, directe ou indirecte, de l'Intérêt Red Contrôlé, de l'Intérêt Black Contrôlé ou est une cession de tout Titre de Société Acheteuse, de Titre Red ou de Titres Black à un ou des tiers, comme approprié, un autre Première notification d'offre devra être délivrée conformément au paragraphe (i) de cet Article 13.

(h) La réalisation de toute cession de Titres de Première Offre conformément à l'Article 13 sera dans les termes fixés à l'Article 12 de ces Statuts comme si il était fait référence aux Cessions de Titre après l'expiration de la Période d'Interdiction lorsqu'il est fait référence aux Titres de Première Offre.

Art. 14.

(a) En cas de cession proposée par un Associé A de Parts Sociales A (les "Titres à vendre") à un acheteur (lequel acheteur n'est pas un Associé A ou des Affiliés des Associés A) lorsque à l'issue de la réalisation de cette cession aucun des Associés A ou des Affiliés des Associés A ne détiendra, directement ou indirectement, de quelconques Titres de la Société (un "Événement Déclencheur de Sortie Forcée"), le Représentant des Associés A et/ou le cessionnaire proposé pourront, moyennant la signification d'une notification écrite (une "Notification de Vente Obligatoire") à chacun des autres Associés B (chacun étant considéré comme un "Vendeur Obligatoire"), exiger que chaque Vendeur Obligatoire cède toutes les Parts Sociales B et les Parts Sociales Senior qu'il détiendra à la date de la signification de ladite notification, si notification (sans aucune Restriction et avec tous les droits dont lesdites Parts Sociales sont assorties) à une ou plusieurs personne(s) identifiée(s) dans la Notification de Vente Obligatoire (l'"Acheteur Obligatoire" ou les "Acheteurs Obligatoires") selon les mêmes termes en ce qui concerne la contrepartie applicable pour la ou les cession(s) proposée(s) qui est l'Événement Déclencheur de Sortie Forcée proposé, et à la date indiquée dans la ou les Notification(s) de Vente Obligatoire (la "Date de Réalisation de la Vente Obligatoire").

(b) Les Parts Sociales B et les Parts Sociales Senior sujettes à toute(s) les Notification(s) de Vente Obligatoire (les "Titres de Vente Obligatoire") devront être vendues et achetées conformément aux dispositions suivantes:

(i) à la Date de Réalisation de la Vente Obligatoire, chaque Vendeur Obligatoire devra remettre un contrat de cession dûment signé en une forme raisonnablement acceptable par le Cédant en question relativement à la Vente Obligatoire de Titres qu'il doit céder et les Titres, le certificat ou les autres documents de cession de titre de propriété appropriés (ou une indemnité de compensation le cas échéant sous une forme jugée satisfaisante par le Conseil de Gérance) pour la Société. L'Acheteur ou les Acheteurs Obligatoire(s) devront verser à la Société, agissant pour le compte du/des Acheteur(s) Obligatoire(s), des fonds disponibles immédiatement pour le montant requis afin de s'acquitter de façon satisfaisante de la contrepartie due aux Vendeurs Obligatoires conformément aux dispositions de l'Article 14(a) (la "Contrepartie de la Vente Obligatoire") au plus tard à la Date de réalisation de la vente obligatoire;

(ii) toujours sous réserve de la réception de ladite contrepartie, à la Date de Réalisation de la Vente Obligatoire, la Société, agissant pour le compte du/des Acheteur(s) Obligatoire(s) devra payer, ou transférer, à chaque Vendeur Obligatoire la Contrepartie de la Vente Obligatoire qui lui est due. Le paiement ou la cession de la Contrepartie de la Vente Obligatoire à l'Acheteur ou aux Acheteurs Obligatoire(s) devra être effectué de la manière convenue entre la Société, agissant pour le compte du/des Acheteur(s) Obligatoire(s), et le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) et, en l'absence d'un tel arrangement, par chèque envoyé à l'adresse postale communiquée à la Société par chaque Vendeur Obligatoire à une telle fin et, à défaut d'une telle communication, à la dernière adresse connue du Vendeur Obligatoire telle qu'elle aura été communiquée à la Société. La réception par la Société de la Contrepartie de la Vente Obligatoire qui lui est due sera considérée comme une libération satisfaisante des obligations de l'Acheteur ou des Acheteurs Obligatoire(s), qui ne sera (seront) pas tenu(s) de suivre son application. En attendant la libération par le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) des obligations stipulées dans le présent Article 14, la Société devra conserver tous les fonds reçus du ou des Acheteur(s) Obligatoire(s) en rapport avec les Titres de Vente Obligatoire pour le compte du ou des Vendeur(s) Obligatoire(s) en situation de défaut, sans aucune obligation de payer des intérêts y-cumulés à tout Vendeur Obligatoire en défaut;

(iii) si un Vendeur Obligatoire ne s'acquitte pas de ses obligations en liaison avec les Titres à Vente Obligatoire lui appartenant ou qui sont enregistrés à son nom suivant le cas, ou si un tiers quelconque désigné par l'Associé B détenant

des Parts Sociales B ou des Parts Sociales Senior en liaison avec un accord de trust ou de fiducie approuvé par le Représentant des Associés A ("Candidat des Associés B") ne s'acquitte pas de ses obligations en rapport avec les Titres de Vente Obligatoire appropriés, le Conseil de Gérance pourra (et devra, si le Représentant de l'Associé A le lui demande), au cas où le Candidat des Associés B ne détient pas les Titres à Vente Obligatoire, autoriser un quelconque Gérant à signer, exécuter et remettre en tant qu'agent au nom et pour le compte de ce Vendeur Obligatoire une cession des Titres de Vente Obligatoire appropriés en faveur de l'Acheteur ou du/des Acheteur(s) Obligatoire(s) à condition que le paiement de la Contrepartie de la Vente Obligatoire dues à ce(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) en situation de défaut soit fait à la même date que la cession des Titres de Vente Obligatoire. Sous réserve de l'apposition de tous les timbres pouvant être requis, le Conseil de Gérance devra enregistrer la cession dans le registre des associés, après quoi la validité d'une telle cession ou de telles cessions ne devra plus être mise en doute par qui que ce soit;

(iv) la contrepartie applicable à une telle vente et à un tel achat sera la même à tous autres égards que celle qui est applicable à l'Événement Déclencheur de Sortie Forcée (et n'importe quel paiement reporté ou paiement par versement de la Contrepartie de la Vente Obligatoire sera reçu par le Vendeur Obligatoire au même moment que ce paiement sera reçu par le cédant proposé(s) mais pour éviter tout doute, les Vendeurs Obligatoires ne nécessitera pas de faire, ou de prendre part dans, toute rétention de garantie/indemnité ou arrangement de séquestre ou arrangement similaire fait par le(s) cédant (s) proposé(s)).

Chaque Vendeur Obligatoire devra supporter une certaine proportion des coûts et des dépenses raisonnables cumulés encourus par tout Représentant des Associés A, tout Associé A, tout Affilié des Associés A et/ou tout Associé Cessionnaire Autorisé A, et/ou les Associés B et/ou tout Affilié des Associés B en ce qui concerne l'organisation et l'exécution d'Événement Déclencheur de Sortie Forcée de la cession en question (à l'exclusion des coût de cession), reflétant la proportion du produit total de la vente qui est reçu par chaque Vendeur Obligatoire et Cédant Proposé, respectivement. Chaque Vendeur Obligatoire autorise ici la déduction du montant en question (si il y a) de la contrepartie devant lui être payée selon le paragraphe (g) de cet Article 14 qui résultera en chaque Vendeur Obligatoire supportant sa proportion des coûts et dépenses dont il est fait référence dans ce sous-paragraphe. Si tout paiement à un Vendeur Obligatoire par un Cédant Proposé est nécessaire afin que chaque Vendeur Obligatoire et chaque Cédant Proposé supporte sa proportion des coûts et dépenses dont il est fait référence dans ce sous-paragraphe, ce paiement devra être fait au(x) Vendeur(s) Obligatoire(s) approprié(s) par le cédant proposé approprié simultanément au paiement de la contrepartie à être payée selon le paragraphe (g) de cet Article 14. Aux fins de ce sous-paragraphe "Coût de Cession de la Société" signifiera tous coûts et dépenses incombant à la Société, relatifs à l'organisation et l'exécution d'Événement Déclencheur de Sortie Forcée de la cession en question et tous frais payables selon toute convention écrite conclue par la Société à la date ou aux alentours de l'adoption de ces Statuts pour le paiement des frais aux Associés A et/ou tout Affiliés des Associés A par la Société. Une annexe de ces coûts et dépenses à partager entre les Vendeurs Obligatoires et les cédants proposés conformément avec ce sous-paragraphe sera préparée et discutée, en temps voulus, avant la Date de Réalisation de la Vente Obligatoire;

(v) chaque Vendeur Obligatoire en situation de défaut devra remettre à la Société ses documents de cession de titre de propriété concernant les Titres de Vente Obligatoire (ou payer une indemnité à la place de tels documents d'un montant jugé satisfaisant par le Conseil de Gérance). Immédiatement après une telle remise de documents ou un tel paiement d'indemnité, mais pas avant, chaque Vendeur obligatoire aura droit à la Contrepartie de Vente Obligatoire qui est due en échange de la cession des Titres de Vente Obligatoire en son nom, sans intérêts.

(c) Les Associés reconnaissent et conviennent que les pouvoirs conférés en vertu des dispositions de l'Article 14(b)(iii) sont nécessaires afin de servir de garantie pour l'exécution par le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) de ses (leurs) obligations en vertu du présent Article 14.

(d) Nonobstant toutes autres dispositions des présents Statuts, aucun Titre de Vente Obligatoire détenu par un Vendeur Obligatoire à la date de la signification d'une Notification de Vente Obligatoire, (ce qui inclut tout Titre Ultérieurs (tel que défini ci-dessous) acquis par un Vendeur Obligatoire à tout moment par la suite ne sera pas cédé d'une quelconque manière autre que celle qui est stipulée en vertu du présent Article 14.

(e) Si de quelconques Parts Sociales B ou Parts Sociales Senior sont émises et remises à un Vendeur Obligatoire à un moment quelconque après la date de la ou des Notification(s) de Vente Obligatoire (que ce soit en conséquence du fait qu'il détenait des Titres de la Société ou en vertu de l'exercice d'un quelconque droit ou d'une quelconque option, ou de toute autre façon, et que de telles Parts Sociales B ou Parts Sociales Senior aient ou non été en circulation à la date de la Notification de Vente Obligatoire) (les "Titres Ultérieurs"), l'Acheteur ou les Acheteurs Obligatoire(s) proposé(s) aura (auront) le droit de signifier une notification additionnelle (une "Notification Additionnelle de Vente Obligatoire") à chaque Associé B qui est un détenteur de telles Parts Sociales B ou Parts Sociales Senior exigeant qu'il cède tous ses Titres Ultérieurs détenus par lui ou par un Associé Cessionnaire Autorisé B (libre de toute Restriction et avec tous les droits qui leur sont joints) à une ou plusieurs personne(s) identifiée(s) sur la Notification Additionnelle de Vente Obligatoire en échange de la même contrepartie et/ou les mêmes termes indiqués à l'Article 14(a) à la date indiquée sur la ou les Notification(s) Additionnelle (s) de Vente Obligatoire (la "Date Additionnelle de Réalisation de Vente Obligatoire"). Les dispositions de l'Article 14, alinéas (b) et (c), s'appliqueront aux Titres Ultérieurs, avec les amendements suivants:

(i) les références à la ou aux "Notification(s) de Vente Obligatoire" seront censées être des références à la ou aux "Notification(s) Additionnelle(s) de Vente Obligatoire";

(ii) les références aux "Titres de Vente Obligatoire" seront censées être des références aux "Titres Ultérieurs"; et

(iii) les références à la "Date de Réalisation de la Vente Obligatoire" seront censées être des références à la "Date Additionnelle de Réalisation de Vente Obligatoire"

(f) Aux fins du présent Article 14, les références à un cessionnaire proposé devront être interprétées comme des références à un ou plusieurs cessionnaire(s) ou membre(s) d'un groupe d'achat proposé(s) le cas échéant.

(g) La Réalisation de toute cession de Titres de Vente Obligatoire et/ou de Titres Ultérieurs effectuée en vertu du présent Article 14 devra respecter des termes tels que (i) les Titres de Vente Obligatoire seront cédés sans aucune Restriction et seront accompagnés de tous les droits de toutes natures qui leur sont joints; et (ii) le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) prendra (prendront) toutes les mesures nécessaires et signera (signeront) tous autres documents que l'Acheteur ou les Acheteurs Obligatoire(s) pourra (pourront) raisonnablement demander afin de rendre officielle la cession des Titres de Vente Obligatoire y compris voter sur la base des droits qu'il(s) détient (détiennent) dans le Capital émis de la Société en faveur des cessions de Titres de Vente Obligatoire conformément aux dispositions du présent Article 14. L'Acheteur Obligatoire sera obligé de compléter la cession de tout Titre de Vente Obligatoire à moins que la cession de Titres de Vente Obligatoire ne soit accomplie simultanément.

Art. 15. Dans l'hypothèse de la vente de Titres de la Société dont il résulte que les Entités Permira ensemble cessent de détenir un Intérêt Black Contrôlé et dans le cas de toute cession postérieure des Titres de la Société par les Entités Permira (chacune une "Sortie Forcée"), les dispositions suivantes s'appliquent:

15.1 Holdco aura le droit de requérir de PartnerCo, par avis écrit (l'"Avis de Sortie Forcée") à l'adresse de PartnerCo à tout moment antérieurement à la signature d'un acte de cession ou un accord similaire relatif à la Sortie Forcée, de vendre et transférer les Parts Sociales D1 et tout autre Titre de la Société alors détenu par PartnerCo (à l'exception de la Part Sociale D2) à l'acquéreur potentiel de la Sortie Forcée, dans une proportion en fonction du Pourcentage de Sortie Forcée.

15.2 Dans le cas d'une Sortie Forcée, Holdco a, sous réserve de l'Article 15.1, droit de requérir que PartnerCo cède et transfère les Parts Sociales D1 et tout Titre de la Société détenu par PartnerCo (à l'exception de la Part Sociale D2) en proportion du Pourcentage de Sortie Forcée à Holdco ou tout autre entité désignée par Holdco.

15.3 La cession et le transfert des Titres de Sociétés par PartnerCo dans le cadre de l'Article 15 devra s'opérer dans les mêmes termes économiques et mêmes conditions que la vente et le transfert des Titres de la Société par les Entités Permira concernées:

(a) la contrepartie reçue pour la vente et la cession des Parts Sociales D1a désignées par PartnerCo pour la Sortie Forcée sera égal à un montant correspondant au Montant d'Intérêts de Sortie Forcée D1a multiplié par le nombre de Parts Sociales D1a désignées par PartnerCo pour la Sortie Forcée divisé par le nombre de parts Sociales D1a existantes; et

(b) la contrepartie reçue pour la vente et la cession des Parts Sociales D1b désignées par PartnerCo pour la Sortie Forcée sera égal à un montant correspondant au Montant d'Intérêts de Sortie Forcée D1b multiplié par le nombre de Parts Sociales D1b désignées par PartnerCo pour la Sortie Forcée divisé par le nombre de parts Sociales D1b existantes.

Art. 16. Les Droits de sortie conjointe

16.1 (a) Aux fins de cet Article 16.1.

(i) "Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète" signifie toute cession de Titres de la Société proposée par un Associé A à un tiers (ce tiers ne doit pas être un Associé A ni un Affilié d'un Associé A) lorsque, suite à l'exécution de cette cession, les Associés A ensemble cesseront de détenir, directement ou indirectement, un Intérêt Red Contrôlé ou un Intérêt Black Contrôlé.

(ii) "Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle" signifie toute cession de Titres de la Société proposée par un Associé A à un tiers (ce tiers ne doit pas être un Associé A ni un Affilié d'un Associé A) lorsque, suite à l'exécution de cette cession, les Associés A ensemble continueront de détenir, directement ou indirectement, un Intérêt Red Contrôlé ou un Intérêt Black Contrôlé.

(iii) "Titres de Vente de Sortie Conjointe" signifie des Parts Sociales A proposées pour être cédées conformément à une cession qui est un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète ou un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle.

(iv) Pour les besoins de cet Article 16, l'expression "cession proposée" n'inclura pas de cession pour laquelle un Avis de Vente Obligatoire a été délivré en conformité avec l'Article 14 et une Cession autorisée de Parts Sociales A.

(b) Une cession proposée de Vente de Titres de Sortie Conjointe qui est un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle peut ne pas être exécutée à moins (a) que le(s) cédant(s) proposé(s) fasse(nt) ou que le cessionnaire proposé ne fasse une offre irrévocable (sous réserve du paragraphe (f) de cet Article 16.1) à chaque Associé B pour acheter l'Intérêt Proportionnel de Parts Sociales B ou des Parts Sociales Senior détenues par elle, le cas échéant, à la date de la signification de l'Avis de Sortie Conjointe (défini ci-dessous) (une "Offre de Sortie Conjointe") et (b) l'Offre de Sortie Conjointe est ou est devenue complètement inconditionnelle.

(c) Une cession proposée des Titres de Vente de Sortie Conjointe qui est un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète peut ne pas être exécutée à moins (i) que le(s) cédant(s) proposé(s) fasse(nt) ou que le cessionnaire proposé fasse une offre irrévocable (sous réserve du paragraphe (f) de cet Article 16.1) à chaque Associé B (également une "Offre de Sortie Conjointe") pour acheter toutes les Parts Sociales B ou les Parts Sociales Senior détenues par lui le cas échéant et (ii) l'Offre de Sortie Conjointe est ou est devenue complètement inconditionnelle.

(d) Si en relation soit à un Evénement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète ou à un Evénement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle, le cédant proposé ou le cessionnaire proposé fait ou ne fait pas une/des Offre(s) de Sortie Conjointe valable(s) et irrévocable(s) aux Associés B, les Associés A peuvent réduire le nombre de Titres de Vente de Sortie Conjointe qu'il propose de céder à la mesure nécessaire pour autoriser les Associés B qui souhaitent faire ainsi pour céder suffisamment de Parts Sociales B ou de Parts Sociales Senior au cessionnaire comme si une/des offres adéquates avai(en)t été faite(s). Si de telles dispositions ne sont pas mises en place les Titres de Vente de Sortie Conjointe en question ne doivent pas être cédées par les Associés A.

(e) Les dispositions d'une Offre de Sortie Conjointe (qui devront être faites par notification écrite) devront être que:

(i) Il est conditionnel sur n'importe quelle condition indiquée dans cette notification écrite;

(ii) Il doit être ouvert pour acceptation pas moins de 12 Jours Ouvrables après la date à laquelle la notification par la Société ou le Représentant des Associés A conformément au paragraphe (g) de cet Article 16 est signifiée aux Associés B et qu'il doit sembler avoir été rejeté si pas accepté conformément aux dispositions de l'offre et endéans la période qui est ouverte pour acceptation; et

(iii) La contrepartie pour chaque Part Sociale B ou Part Sociale Senior doit être la même contrepartie offerte pour chaque Titre de Vente de Sortie Conjointe après avoir pris en compte, par le biais d'une réduction au pro rata de cette contrepartie (si cette contrepartie n'a pas été exprimée nette de ces coûts), tous coûts relatifs à la cession proposée à supporter par le Détenteur de Titres Sortant Conjointement (tel que défini ci-dessous) en conformité avec le paragraphe (i)(v) de cet Article 16.1.

(f) La Société ou le Représentant Associé A devra notifier les Associés B détenteurs de Parts Sociales B ou de Parts Sociales Senior des dispositions de toute offre étendue à eux suivant le paragraphe (b) ou (c) de cet Article 16.1 suivant que tout Associé B qui souhaite céder des Parts Sociales B ou des Parts Sociales Senior au cessionnaire proposé conformément aux dispositions de l'offre (un "Détenteur de Titres Sortant Conjointement") devra délivrer un avis à la Société (l'"Avis de Sortie Conjointe") à tout moment avant que l'Offre de Sortie Conjointe ne cesse d'être ouverte à l'acceptation (la "Date de Clôture de l'Offre de Sortie Conjointe"), énonçant le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite céder (les "Titres de Sortie Conjointe").

(g) L'Avis de de Sortie Conjointe devra rendre la Société agent du Détenteur de Titres Sortant Conjointement pour la vente de Titres de Sortie Conjointe suivant les dispositions dans l'offre du cessionnaire proposé ensemble avec tous les droits attachés et libre de toutes Restrictions.

(h) Endéans 2 Jours Ouvrables après la Date de Clôture de l'Offre de Sortie Conjointe (ou de l'avis écrit qu'aucun Avis de Sortie Conjointe sera délivré) est reçu de chacun des Associés B, au plus tôt:

(i) la Société devra notifier au cessionnaire proposé les noms et les adresses des Détenteur de Titres Sortant Conjointement qui ont accepté l'offre faite par le cessionnaire proposé:

(ii) la Société devra notifier chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement le nombre et le type de Titres de Sortie Conjointe à qui il doit transférer et l'identité du cessionnaire

(iii) les avis de la Société devront énoncer le temps et le lieu la vente et l'achat où les Titres de Sortie Conjointe doivent être exécutés ("Date d'Exécution de la Vente de Sortie Conjointe") et devront annexer les formulaires des documents de cession relativement aux Titres de Sortie Conjointe qui doivent être délivrés, dûment signés, ensemble avec les instruments adéquats, certificat ou autre document du titre ayant trait aux Titres de Sortie Conjointe, par le Détenteur de Titres Sortant Conjointement à l'exécution de la vente et à l'achat des Titres de Sortie Conjointe.

(i) Les Titres de Sortie Conjointe devront être vendus et achetés en conformité avec les dispositions suivantes:

(i) a la Date d'Exécution de la Vente de Sortie Conjointe, chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement devra délivrer des documents de cession dûment signés sous une forme raisonnablement acceptable au cessionnaire approprié relativement aux Titres de Sortie Conjointe qu'il a à transférer, ensemble avec le titre adéquate, certificat ou autre document du titre (ou une indemnité y relative sous une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance) à la Société. Le cessionnaire proposé devra mettre la Société, au nom du/des cessionnaire(s) les fonds requis de payer ou devra fournir la contrepartie non numéraire afin de satisfaire la contrepartie appropriée due aux Détenteurs de Titres Sortant Conjointement conformément au paragraphe (e) (la "Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe") le Jour Ouvrable précédant immédiatement la Date d'Exécution de la Vente De Sortie Conjointe.

(ii) Sous réserve toujours de la réception, à la Date d'Exécution de la Vente de Sortie Conjointe la Société agissant au nom des/du cessionnaire(s), devra payer ou transférer à chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement, la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe qui lui sera due. Le paiement ou la cession de la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe au(x) Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement sera fait de la manière consentie entre la Société et le/les Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement et en l'absence d'un tel consentement, par chèque ou envoi de documents appropriés à l'adresse postale notifiée à la Société par le Détenteur de Titres Sortant Conjointement à cette fin et en cas de défaut d'une telle notification, à la dernière adresse connue du Détenteur de Titres Sortant Conjointement comme notifié à la Société. La réception de la Société pour la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe due sera une bonne décharge des obligations du cessionnaire(s) approprié(s), qui sera tenu de voir ses applications. Sous réserve de conformité par le(s) Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement avec les obligations du paragraphe (j), la Société détiendra tous fonds reçus du cessionnaire proposé en respect des Parts Sociales B à transférer conformément à l'Article 16.1 pour le compte du/des Détenteur(s) de

Titres Sortant Conjointement en défaut sans aucune obligation de payer des intérêt dessus à ce(s) Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement en défaut;

(iii) si un Détenteur de Titres Sortant Conjointement ne cède pas ses Parts Sociales B ou Parts Sociales Senior enregistrées à son nom conformément à l'Article 16.1 du Conseil de Gérance peut (et doit, si ainsi requis par le Représentant des Associés A) autoriser tout directeur ou gérant de la Société d'exécuter, compléter et délivrer en tant qu'agent de et pour le compte du Détenteur de Titres Sortant Conjointement une cession de ces Titre de Sortie Conjointe en faveur du cessionnaire proposé contre réception par la Société de la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe due pour les Titres de Sortie Conjointe appropriés à condition que le paiement de la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe soit faite le même jour que la cession des Titres de Sortie Conjointe. La réception par la Société de la Contrepartie de la Vente de Sortie Conjointe sera une bonne décharge pour le cessionnaire approprié, qui ne sera pas tenu de voir pour son application. Sous réserve de tout timbre requis, le Conseil de Gérance de la Société reconnaîtra, et, si nécessaire, autorisera l'enregistrement de, la cession, après quoi la validité de cette cession(s) ne sera pas remise en cause par personne.

(iv) Chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement en défaut devra rendre ses titres appropriés, certificats, et autres documents de titre (où lorsque approprié, fournir une indemnité en respect de ceci dans une forme satisfaisante au Conseil de Gérance de la Société) relatif aux Titres de Sortie Conjointe cédés pour son compte, à la Société. Au moment de cette reddition ou disposition (mais pas avant) le Détenteur de Titres Sortant Conjointement en défaut sera habilité à la contrepartie pour les Titres de Sortie Conjointe cédé pour son compte, sans intérêt;

(v) les termes et conditions applicables à une telle vente et achat seront les mêmes (y compris la contrepartie) que ceux applicables à l'Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Complète, si applicable, y compris mais non limité ce qui suit:

(A) chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement donnera les mêmes garanties ou substantiellement similaires et indemnité à celles données au cessionnaire proposé(s) par les Associés A sur la base de chaque personne donnant des garanties et indemnités sera responsable relativement à ces garanties et indemnités au prorata de la proportion des produits de vente qu'ils reçoivent; et

(B) chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement et cédant proposé(s) supportera une proportion des coûts cumulés raisonnables et dépenses encourus par les Associés A et/ou tout Affilié des Associés A et par les Associés B et/ou tout Affilié des Associés B en ce qui concerne l'organisation et l'exécution de l'Événement Déclencheur de Sortie Conjointe et des cessions concernées (à l'exclusion des coûts de cession de la Société) en question, reflétant la proportion du produit total de la vente qui est reçu par chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement et cédant proposé, respectivement et chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement ici autorise la déduction du montant en question de la contrepartie à lui payer selon le paragraphe (e) qui résultera en chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement supportant sa proportion des coûts et dépenses dont il est fait référence dans ce sous-paragraphe (B). Si un quelconque paiement à un Détenteur de Titres Sortant Conjointement par un cédant proposé est nécessaire afin que ce Détenteur de Titres Sortant Conjointement et chaque cédant proposé supporte ses coût et dépenses dont il est fait référence dans ce sous-paragraphe (B), ce paiement devra être fait par le cédant proposé approprié au Détenteur de Titres Sortant Conjointement approprié simultanément au paiement de la contrepartie selon le paragraphe (e). Aux fins de ce sous-paragraphe (B) "Coût de Transaction de la Société" signifiera tous coûts et dépenses incombant à la Société relatifs à l'organisation et l'exécution d'Événement Déclencheur de Sortie Forcée de la cession en question et tous frais payable selon toute convention écrite conclue par la Société à la date ou aux alentours de la date de l'adoption de ces Statuts pour le paiement des frais aux Associés A et/ou tous Affiliés des Associés A par la Société. Une annexe de ces coûts et dépenses à partager entre les Vendeur(s) Obligatoires et le(s) cédant(s) proposé(s) conformément avec ce sous-paragraphe sera préparée et discutée, en temps voulus, avant la Date de Réalisation de la Vente Obligatoire;

(j) les Associés reconnaissent et consentent que l'autorité conférée sous les paragraphes (i) (iii) est nécessaire comme sûreté pour l'exécution par les Détenteur(s) de Titres Sortant Conjointement de leurs obligations sous cet Article 16.1.

(k) Aux fins de cet Article 16.1, les référence au cessionnaire proposé doit être lu comme référence à un ou plusieurs cessionnaires proposés ou membre d'un groupe acquéreur, si approprié.

(l) La réalisation de toute cession de Parts Sociales B ou de Parts Sociales Senior cédées conformément à cet Article 16.1 aura la teneur suivante comme suit:

(i) les Parts Sociales B ou les Parts Sociales Senior sont cédées libre de toute Restriction et ensemble avec les droits de toute nature y-attachés;

(ii) chaque Détenteur de Titres Sortant Conjointement fera toute chose et exécutera tous autres documents que le cédant pourra raisonnablement requérir pour donner effet à la cession des Parts Sociales B, y-compris, voter toutes Parts Sociales qu'il détient dans le capital social de la Société en faveur de toute cession de Parts Sociales B à faire en conformité avec l'Article 16.1; et

(iii) le cessionnaire de Parts Sociales B ou de Parts Sociales Senior suivant un Événement Déclencheur de Sortie Conjointe Proportionnelle signera un Acte d'Adhésion.

16.2 Dans l'hypothèse de la vente de Titres de la Société qui n'est pas une Restructuration Autorisée dont il résulte que les Entités Permira ensemble cessent de détenir un Intérêt Black Contrôlé et dans l'hypothèse de cessions subséquentes de Titres de la Société par des Entités Permira (chacune une "Sortie Conjointe") les dispositions suivantes s'appliqueront:

(a) PartnerCo devra avoir le droit de requérir de Holdco, par un avis écrit qui sera reçu par Holdco dans la limite de 4 (quatre) Jours Ouvrables suivant réception par PartnerCo de l'Avis de Sortie Conjointe (tel que défini ci-dessous) que

Holdco requisse de(s) l'acquéreur(s) potentiel(s) au titre de la Sortie Conjointe d'offrir à PartnerCo d'acheter et d'acquérir les Parts Sociales D1 de PartnerCo dans une proportion allant jusqu'au Pourcentage de Sortie Conjointe;

(b) La vente et le transfert des Parts Sociales D1a devra se faire substantiellement en les mêmes termes et conditions économiques que la vente et le transfert des Titres de la Société par l'Entité Permira respective, à condition que la contrepartie pour la vente et le transfert des Parts Sociales D1a désignées par PartnerCo pour la Sortie Conjointe soit égale à un montant égal au Montant de l'Intérêt de Sortie Conjointe D1a multiplié par le nombre de Parts Sociales D1a désignées par PartnerCo pour la Sortie Conjointe divisé par le nombre de Parts Sociales D1a existantes;

(c) La vente et le transfert des Parts Sociales D1b devra se faire substantiellement en les mêmes termes et conditions économiques que la vente et le transfert des Titres de la Société par l'Entité Permira respective, à condition que la contrepartie pour la vente et le transfert des Parts Sociales D1b désignées par PartnerCo pour la Sortie Conjointe soit égale à un montant égal au Montant de l'Intérêt de Sortie Conjointe D1b multiplié par le nombre de Parts Sociales D1b désignées par PartnerCo pour la Sortie Conjointe divisé par le nombre de Parts Sociales D1b existantes; et

(d) Holdco devra fournir un avis écrit de Sortie Conjointe prévue (un "Avis de Sortie Conjointe") à PartnerCo pas plus tard que dix (10) Jours Ouvrables précédant la signature proposée d'une vente et achat ou d'un contrat similaire concernant la Sortie Conjointe. L'Avis de Sortie Conjointe devra être accompagné par le projet en cours de contrat de vente et achat (s'il y en a un) et d'une indication du prix d'achat.

Un Avis de Sortie Conjointe ne sera pas requis si un Avis de Sortie Forcée a été ou sera fourni concernant pour le même transfert de Titres de la Société.

Art. 17. Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts ou du Pacte d'Associés, si un quelconque Associé B souhaite céder des intérêts dans certaines de ses Parts Sociales à une autre Personne dans des circonstances dans lesquelles la cession aura pour conséquence que le nombre des Associés A sera égal ou inférieur à la moitié du nombre total des Associés de la Société, cet Associé B devra signifier une notification écrite au Représentant dudit Associé A au moins un mois avant d'accepter de quelconques obligations légalement exécutoires (ou tout autre arrangement qui entraînerait la création d'obligations légalement obligatoires) lui enjoignant de céder lesdites Parts Sociales.

Art. 18. L'Associé D ne devra pas vendre, transférer, céder, grever, affecter d'un privilège, mettre en gage, affecter d'une option, accorder des droits de premier refus, de préemption, ou accorder aux tiers des droits ou intérêts participatifs (y compris des sous-participations et des partenariats de type silencieux ("silent partnership"), des sûretés de toute sorte ou autrement disposer or grever les Parts Sociales D ou conclure tout autre type de contrat ou arrangement ayant un effet similaire sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de Holdco et des Associés B, sous réserve de toute autre exigence prévue par la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

D. Gestion

Art. 19. La Société sera administrée par un Conseil de Gérance (le "Conseil de Gérance") consistant en Gérants (les "Gérants"), qui ne devront pas forcément être des Associés.

Art. 20. Le nombre total des Gérants devra être déterminé par la majorité des Associés A (les "Nombre Gérants"). Le nombre total de personne à être désignée comme candidat pour la nomination en tant que Gérants sera déterminé par la majorité des Associés A (le "Nombre de Candidats").

Les Associés A sont habilités à tout moment à nommer une majorité du Nombre des Candidats, parmi lesquels l'assemblée générale de la Société nommera, une majorité du Nombre de Gérants, en tant que les "Gérants A".

Les Associés B sont habilités à tout moment à nommer moins de la majorité du Nombre des Candidats, parmi lesquels l'assemblée générale de la Société nommera, au moins deux Gérant B et dans tous les cas moins de la majorité du Nombre des Gérants, en tant que "Gérant B".

Art. 21. Les Associés A et les Associés B auront le droit de proposer la destitution et le remplacement de tout Gérant désigné par les Associés A ou les Associés B, respectivement, conformément à l'Article 20. La proposition de nomination ou de destitution d'un Gérant sera effectuée par le biais d'une notification écrite adressée à la Société et prendra effet lorsque la notification aura été remise à la Société, sauf si la notification indique un autre moment. Conformément au droit applicable, la nomination et la destitution de tout membre du Conseil de Gérance seront décidées par une résolution des Associés de la Société. Les Associés A devront rembourser, et/ou indemniser la Société, et payer sur demande à la Société, un montant égal à l'ensemble des pertes, préjudices, frais (y compris les frais raisonnables de justice) et dépenses (y compris les impôts et taxes), dans chaque cas de quelque nature que ce soit, encourus et subis par la Société en lien avec une telle destitution et/ou un tel remplacement d'un membre du Conseil de Gérance que les Associés A auront proposé la candidature. Chacun des Associés B accepte de rembourser et/ou indemniser la Société, et payer sur demande à la Société, un montant égal à l'ensemble des pertes, préjudices, frais (y compris les frais raisonnables de justice) et dépenses (y compris les impôts et taxes), dans chaque cas de quelque nature que ce soit, encourus et subis par la Société en lien avec une telle destitution et/ou un tel remplacement d'un membre du Conseil de Gérance dont les Associés A auront proposé la candidature, indemniser la Société, et payer sur demande à la Société un montant égal à l'ensemble des pertes, préjudices, frais (y compris les frais raisonnables de justice) et dépenses (y compris les impôts et taxes), dans chaque cas de quelque nature que ce soit, encourus et subis par la Société en lien avec une telle destitution et/ou un tel remplacement d'un membre du Conseil de Gérance dont ces Associés minoritaires auront proposé la candidature.

Art. 22. Les Associés devront exercer les droits de vote attachés à toutes les Parts Sociales qu'ils détiennent dans le capital émis de la Société pour assurer que les personnes dont la candidature a été proposée conformément aux dispositions des Articles 20 et 21 seront nommées aux postes de Gérants, que le Conseil de Gérance sera constitué de la manière énoncée aux présents Statuts et que les questions identifiées à l'Article 24 seront tranchées conformément aux dispositions de l'Article 24.

Art. 23. Le Conseil de Gérance devra se réunir sur convocation de deux Gérants, à l'endroit indiqué sur la notification de convocation de réunion, mais au moins une fois tous les trois mois.

Les décisions des réunions du Conseil de Gérance seront prises par un vote à la majorité des Gérants présents lors de la réunion appropriée, ledit vote à la majorité devant inclure le vote affirmatif d'au moins un Gérant des Associés A. Chaque Gérant aura une voix, et tout Gérant qui est absent peut donner procuration à un autre Gérant pour être son fondé de pouvoirs et participer à la réunion, ainsi que pour voter à sa place.

Le quorum pour traiter des affaires lors de toute réunion du Conseil de Gérance sera d'au moins une majorité des Gérants (y compris les fondés de pouvoirs) lorsque les affaires concernées seront traitées.

Un avis de convocation écrit préalable d'au moins 5 jours ouvrables de chaque réunion du Conseil de Gérance devra être transmis à chaque membre du Conseil de Gérance à moins que les membres du Conseil de Gérance s'accordent sur une période plus courte, en dehors du cas de réunions convoquées pour ne traiter que des affaires urgentes, de telles réunions pouvant être convoquées moyennant préavis de 24 heures.

N'importe quel Gérant peut agir lors d'une réunion quelconque du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie, ou par transmission électronique, à condition que l'authenticité d'une telle transmission soit démontrée, un autre Gérant comme son fondé de pouvoirs.

Au cas où un quelconque Gérant aurait éventuellement un intérêt personnel dans une quelconque transaction de la Société (sauf un intérêt résultant du fait qu'il occupe des fonctions de Gérant, de cadre ou d'employé pour l'autre partie contractante), un tel Gérant devra divulguer un tel intérêt personnel au Conseil de Gérance et ne devra ni débattre, ni voter de quelconques transactions à ce sujet, et l'intérêt dudit Gérant à cet égard devra être communiqué à la prochaine assemblée des Associés.

Tout Gérant peut participer à une quelconque réunion du Conseil de Gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion pourra également être organisée exclusivement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion de cette façon est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance peut, de manière unanime, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par le biais d'une circulaire permettant à ses membres d'exprimer leur approbation par écrit, par télécopie, par e-mail ou par tout autre moyen de communications. Tout le contenu ainsi communiqué et approuvé formera le procès-verbal permettant de prouver l'authenticité de la résolution.

Art. 24. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour lui permettre d'exécuter toutes les actions d'administration et de disposition dans les intérêts de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés exclusivement par la loi ou par les présents Statuts à la résolution des Associés ressortent de la compétence du Conseil de Gérance.

Dans la mesure permise par le droit applicable, le Conseil de Gérance sera responsable de la direction, de la supervision et de la gestion d'ensemble du Groupe, Red & Black et Red & Black Holding, et le Conseil de Gérance ne devra pas déléguer de décisions en rapport avec l'un quelconque des sujets suivants en ce qui concerne chaque membre du Groupe, Red ou Black, lesdits sujets ne devant être traités que par le Conseil de Gérance:

(a) approbation et adoption du Budget et du Plan d'Affaires;

(b) acquisition et/ou disposition de toute entreprise ou de toute partie d'une entreprise, ou de toutes parts sociales d'une société quelconque ou d'un autre bien (y compris une marque de commerce) ayant une valeur (qui tiendra compte du montant de toute dette prise en charge en rapport avec l'entreprise, les parts sociales ou l'actif concerné) dépassant 50.000.000,- EUR sous réserve de l'approbation préalable des Associés et dans la limite selon laquelle l'assemblée générale de la Société est requise par la loi pour les décisions en question;

(c) approbation de toutes les transactions extraordinaires (y compris, mais sans limitation, la fusion de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales, Red ou Black, avec une quelconque autre société ou entité, ou toute annulation de fusion, ou émission ou répartition de titres participatifs portant sur leur capital) sous réserve de l'approbation préalable des Associés et dans la limite selon laquelle l'assemblée générale de la Société est requise par la loi pour les décisions en question; et

(d) approbation de tous emprunts ou consentement à toute nouvelle dette ou à l'octroi de garanties de quelconques obligations d'un tiers, dans chaque cas pour un montant supérieur à 150.000.000,- d'Euros (après agrégation avec tous les autres emprunts, dettes ou garanties, suivant le cas, concernant le même sujet).

Art. 25. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout Gérant des Associés A mais elle ne sera pas engagée par la signature d'un ou plusieurs des Gérant(s) des Associés B.

Art. 26. Dans la mesure autorisée par le droit luxembourgeois et à condition que, dans la mesure applicable, un quitus ait été accordé par l'assemblée générale des associés en ce qui concerne toute responsabilité résultant de l'exécution de leurs obligations, les Gérants, le vérificateur comptable, le secrétaire général et les autres cadres, exécutants ou agents de la

Société à ce moment seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société pour l'ensemble des actions en justice, coûts, frais, pertes, préjudices et dépenses, qu'ils ont pu encourir ou subir, ou que certains d'entre eux ont pu encourir ou subir, en conséquence de contrats conclus ou d'opérations réalisées seuls, ou conjointement avec des tiers, ou d'omissions en ce qui concerne l'exécution de leurs tâches réelles ou de leurs tâches supposées, ou en liaison avec ce qui précède sauf (le cas échéant) celles qu'ils ont encourues ou subies en conséquence de leurs fautes, négligence ou défaut respectivement, et à l'exception des cas sujets à l'application des dispositions de l'Article 59 paragraphe 2 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, et aucun d'eux ne devra répondre des actes, encaissements, négligences ou défauts d'une autre personne concernée ou d'autres personnes concernées parmi eux, ou encourir de responsabilité pour avoir joué un rôle dans un encaissement jugé conforme, ou pour les actions de tous banquiers ou de toutes autres personnes chez lesquels de quelconques sommes d'argent ou autres biens appartenant à la Société seront ou pourront avoir été placés ou déposés pour des raisons de sécurité, ou pour celles de tous banquiers, courtiers ou autres personnes entre les mains desquels de quelconques sommes d'argent ou biens de la Société peuvent être placés, ou pour de quelconques vices de titres de propriété de biens achetés par la Société, ou en cas d'insuffisance ou de vice ou défaut de titre de propriété de la Société portant sur un titre dans lequel de l'argent de la Société aura pu être investi, ou pour de quelconques pertes ou dommages causés par une erreur de jugement ou de supervision de leur part, ou pour de quelconques autres pertes, dommages ou infortunes de quelque nature que ce soit ayant pu se produire dans le cadre de l'exécution de leurs tâches respectives ou en rapport avec celles-ci, sauf si cela s'est produit par le biais ou en conséquence de leurs fautes ou négligences, respectivement.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 27. Un Associé unique peut exercer les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

En conséquence de celles-ci, toutes les décisions qui ne sont pas de la compétence des Gérants sont prises par l'Associé unique.

Aussi longtemps qu'il y aura plus d'un seul Associé, les décisions qui ne sont pas de la compétence des Gérants devront être prises lors des assemblées d'Associés.

Chaque Associé peut participer à prise de décisions collectives quel que soit le nombre des Parts Sociales qu'il possède. Chaque Associé a droit à autant de voix qu'il possède de Parts Sociales ou a de procurations pour des Parts Sociales qu'il ne possède pas.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés en ce qui concerne le quorum et les majorités dans une société à responsabilité limitée non cotée en bourse du Luxembourg, le quorum nécessaire pour la tenue d'une assemblée des Associés sera de deux personnes, dont au moins un Associé A (ou le Représentant des Associés A, représentant un ou plusieurs Associés A qui en toutes circonstances détient 50% du capital social de la Société), présent en personne ou représenté par un fondé de pouvoirs ou un mandataire dûment autorisé (s'il s'agit d'une société anonyme), et aucune résolution ne pourra être adoptée lors d'une assemblée d'Associés si au moins un Associé A ne vote pas en faveur de la résolution.

Toute émission de parts sociales en conséquence de la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires nécessitera la convocation préalable d'une assemblée générale des Associés conformément aux dispositions du présent Article. Chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée aux fins de la conversion comme une souscription de parts sociales à émettre à la suite de la conversion.

F. Exercice fiscal - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 28. L'exercice fiscal de la Société débutera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 29. Chaque année, au 31 décembre, une liste des éléments de l'actif et du passif de la Société sera dressée ainsi qu'un compte de profits et pertes.

Le solde positif (crédit) du compte de profits et pertes, déduction faite des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sera transféré à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital émis, mais elle devra être reprise jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué si, à un moment quelconque et pour quelque raison que ce soit, une partie des fonds qu'il contient a fait l'objet d'un prélèvement.

L'excédent est attribué à l'Associé Unique ou distribué entre les Associés suivant l'Article 6. Cependant, l'Associé Unique ou, suivant le cas, l'assemblée des Associés, pourra décider, à un vote majoritaire déterminé par les lois applicables, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, fasse l'objet d'un report en avant ou soit transféré à une réserve extraordinaire.

Art. 30. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 31. En cas de dissolution de la Société, la Société devra être liquidée par plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas forcément être des Associés, et qui sont nommés par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs honoraires. Sauf indication contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus larges possibles pour permettre l'aliénation des éléments de l'actif et le remboursement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du remboursement des dettes sera distribué entre les Associés conformément aux dispositions de l'Article 5.

Art. 32. Tous les sujets non traités par les présents Statuts seront régis conformément à la Loi et aux Pactes d'Associés. Lorsque tout sujet contenu dans ces Statuts est en conflit avec des dispositions des Pactes d'Associés, les Pactes d'Associés prévaudront entre les parties dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier (i) le registre des associés de la Société (ii) le registre des détenteurs des senior convertible preferred equity certificates de la Société et (iii) le registre des profits participation bonds rachetables de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) des Parts Sociales Senior nouvellement émises et des parts sociales A dans le registre des associés de la Société (ii) de la conversion des senior convertible preferred equity certificates au sein du registre des détenteurs des senior convertible preferred equity certificates de la Société; et (iii) la conversion des profits participation bonds de classe A dans le registre des profits participation bonds rachetables de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire autorisé des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055947/2528.

(150063954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

LEGRAND FORD Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.121.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 mars 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31 mars 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian Knauff, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015055819/24.

(150063750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.735.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

Référence de publication: 2015055866/19.

(150063852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

New NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.784.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055869/10.

(150063644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Spinforge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 158.413.

—
L'an deux mille quinze,

Le trente-et-un mars,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Laurent KRATZ, gérant de société, né à Metz (France) le 19 août 1965, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 7, allée des Mérisiers,

ici représenté par Maître Michel VALLET, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 70, avenue Grande-Duchesse Charlotte. en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Le comparant, dûment représenté, est le seul associé de la société à responsabilité limitée «Spinforge», ayant son siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B158 413,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 774 du 20 avril 2011.

Ceci exposé, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution unique suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, à L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll,

et de modifier par conséquent l'article deux (2), alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège de la société est établi à Esch-sur- Alzette.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ six cent cinquante euros (650.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VALLET, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2015. Relation: EAC/2015/7813. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08 avril 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015056009/44.

(150063426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Summum Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.972.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31.03.2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31.03.2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015056018/22.

(150063868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

St Bois s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 163.029.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Pascal STEVENIN, indépendant, né à Saint-Mard (Belgique) le 22 octobre 1972, demeurant à B-6810 Chiny, rue du Briga, 38,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "ST BOIS s.à r.l." (numéro d'identité 2011 24 31 943), avec siège social à L-4940 Bascharage, 229, avenue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.029, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, numéro 2485 du 14 octobre 2011,

s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4940 Bascharage, 229, avenue de Luxembourg à L-8805 Rambrouch, 30, rue Principale et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Al. 1^{er}**. Le siège social est établi à Rambrouch.»

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STEVENIN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056010/39.

(150063525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Princess Home & Style, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 2, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 181.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Binsfeld, le 14 avril 2015.

La Gérance

Jules FINCK

Gérant unique

Référence de publication: 2015055924/13.

(150063404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.